

Tandis que se renforce L'UNION DES ANTIRACISTES L'ACTION S'AMPLIFIE CONTRE LES ACCORDS

de Bonn et de Paris qui rendraient leurs armes aux bourreaux d'Auschwitz et d'Oradour

DANS tout Paris, dans toute la France, la lutte contre le réarmement de l'Allemagne, contre les accords de Bonn et de Paris, est à l'ordre du jour.

Partout se tiennent des petites réunions et de grands meetings, des conférences d'information et de discussion. Partout s'exprime avec une force toujours accrue la volonté de notre peuple : empêcher que reviennent les horreurs de la guerre et de l'occupation. Et des adversaires poltrons, qui, peut-être ne s'étaient pas vus depuis la Libération, se retrouvent aujourd'hui dans le front commun. Des militants chevronnés et des gens qui se tenaient jusqu'à présent à l'écart de l'action publique, s'assoient autour de la même table, pour discuter des moyens d'agir ensemble.

C'est l'ampleur de ce mouvement, la sincère union qui se réalise dans les couches profondes de la nation qui font qu'au-

jourd'hui, il est permis de croire à la victoire. Que l'effort se poursuive, que la protestation continue d'aller croissant, que se joignent en un seul flot puissamment les initiatives prises de toutes parts — et les forces de la vie l'emporteront.

L'É.M.R.A.P. se doit, dans cette grande bataille, de combattre aux premiers rangs.

L'armée européenne, n'est-ce pas la possibilité donnée aux S.S. et à la Gestapo de répéter leurs crimes racistes? N'est-ce pas l'implantation en France de ceux-là mêmes qui, naguère, ont imposé l'étoile jaune, organisé les déportations, exterminé des millions d'innocents dans les chambres à gaz? Comme patriotes, comme antiracistes, nos militants ont à cœur de consacrer le meilleur d'eux-mêmes à une campagne qui rassemble en un sursaut décisif les forces vivantes du pays. Partout où s'offre la possibilité d'unir des hommes

volontés dans l'action commune, le M.R.A.P. doit être présent, est présent.

En particulier, il soutient sans réserves les comités juifs d'action contre le réarmement de l'Allemagne qui fonctionnent déjà dans de nombreux arrondissements de Paris et plusieurs villes de province.

On comprend aisément la vitalité de ces comités. Instruits par la tragique expérience de l'hindérisme, les juifs, sans distinction d'appartenances, distinguent que ou sociale ne peuvent que s'opposer résolument à des accords qui, s'ils étaient ratifiés, rendraient leurs armes et leur pouvoir aux bourreaux d'Auschwitz et de Mathausen, aux massacreurs barbares du ghetto de Varsovie.

Maints exemples prouvent qu'autour de ces comités peuvent se rassembler les forces antiracistes les plus larges.

En agissant contre les accords de Bonn et de Paris, le M.R.A.P. et ses militants ne font qu'aller plus avant sur une voie tracée de longue date.

Dès 1949, ce sont en particulier les inévitables résultant de la renaissance du nazisme qui susciteront la création même du M.R.A.P., autour de ce mot d'ordre, chaque jour plus actuel : « Jamais plus le même camp que les bourreaux nazis ».

En novembre 1949, sur l'initiative du M.R.A.P., une conférence nationale, comptant 1.000 délégués, adressait à l'O.N.U. un réquisitoire, dénonçant, et attirant l'attention de tous les gouvernements sur la situation en Allemagne et ses conséquences pour la France. En décembre 1951, nouvelle conférence à Fiesole de laquelle était élue une importante délégation, qui se rendit à l'O.N.U. au début de 1952.

Ce sont là les manifestations les plus spectaculaires d'une campagne permanente, soutenue par mille initiatives diverses, avec une infatigable application. Cette campagne n'a pas peu contribué à alerter, à mobiliser l'opinion antiraciste qui, toute entière aujourd'hui, consciente de l'immense danger, participe dans l'union au mouvement national pour le salut de la France et la sauvegarde de la paix.

Albert LEVY.

Au Royal-Monceau

Brillante et chaleureuse réception en l'honneur de M. Léon LYON-CAEN

Président du M. R. A. P.

UNE brillante et chaleureuse réception s'est déroulée, le samedi 19 décembre, dans les salons de l'hôtel Royal-Monceau, en l'honneur de M. Léon LYON-CAEN, Commandeur de la Légion d'Honneur, Premier Président Honoraire de la Cour de Cassation, élu récemment président du M.R.A.P.

Due à l'initiative du Bureau National de notre Mouvement, cette soirée était placée sous le patronage de MM. Louis CÉSAIRE, député ; Louis DAQUIN, député en scène ; le professeur Jacques HADAMARD, membre de l'Institut ; M. KIEFFÉ, avocat à la Cour ; le général LE CORJILLE ; Jacques MADAULE, écrivain ; Louis MARIN, ancien ministre ; M. Vincent de MOROGIAFFER, député ; l'amiral MOULLEC ; Charles PALANT

nalités présentes, citons en outre : M. Georges HUISMAN, conseiller d'Etat ; Mlle Jeanne LEVY, professeur à la Faculté de Médecine ; Mmes Mado ROBIN, de l'Opéra ; Denise DE-COURDEMANCHE, secrétaire générale de l'Association Nationale des Familles de Fusillés et Massacrés de la Résistance Française ; Louise ALCAN, secrétaire générale de l'Amicale d'Auschwitz ; MM. Gérard LYON-CAEN, professeur de droit, et fils de notre président ; le pasteur VIENNEY ; M. Charles LEDERMAN, avocat à la Cour ; le Dr GINSBOURG, secrétaire général de l'Amicale des Médecins Israélites de France, etc.

Exprimant les sentiments de respect et d'affection ressentis par l'assistance, Charles Palant



A la table d'honneur, de gauche à droite : Charles Palant, Mme Léon Lyon-Caen, le président Lyon-Caen, le professeur Hadamard, Mme Mado Robin, de l'Opéra.

secrétaire général du M.R.A.P. ; Pierre PARAF, écrivain ; le général PETIT ; Jean-Paul SARTRE, écrivain ; Léopold SCHLOSSBERG, producteur de films ; le Dr WEILL-HALLE, membre de l'Académie de Médecine.

Parmi les nombreuses person-

rendit à notre président un vibrant hommage, évoquant à la fois la carrière de l'éminent magistrat, la vie du grand patriote et du père cruellement éprouvé par la guerre et l'occupation hitlérienne. Puis il évoqua l'action poursuivie par le M.R.A.P. dans le passé et les tâches qui nous incombent aujourd'hui, et souligna que la présidence de M. Léon Lyon-Caen est, pour notre Mouvement, le gage d'une influence toujours accrue et de nouveaux succès.

(Suite en page 4)

DANS CE NUMERO :

Page 2 : Une nouvelle de Vera CARDOT : Le Noël du chanteur de « blues ».

Page 3 : Manifestations d'antisémitisme en Allemagne Occidentale.

L'action contre les accords de Bonn et de Paris.

Page 4 : Un article de William PATTERSON, secrétaire général du « Civil Rights Congress » : Réflexions sur l'affaire Rosenberg.

Une interview de M. Giuseppe Nitti sur le congrès international des juristes.

Page 5 : La C.E.D. et l'ordre intérieur, par M. Claude-Frédéric LEVY.

Page 6 : Ceci s'est passé en 1953...

Le Droit et la Liberté

N° 130 (234) JANVIER 1954 30 FRANCS

CONTRE LE RACISME ET L'ANTISEMITISME, POUR LA PAIX



Bonne Année

G. Singer 53

1954 : Nous ferons se lever la paix

PAR Charles PALANT
Secrétaire Général du M.R.A.P.

LES antiracistes qui ont combattu aux côtés des militaires de défenseurs de la paix saluent l'année nouvelle avec confiance.

La perspective de sauvegarder la paix — le plus sûr gage d'un avenir sans haine, ni préjugés, apparaît désormais comme l'objectif possible à atteindre, à la condition toutefois que la vigilance des peuples ne se relâche pas.

1953 a été l'année où l'idée-force — à savoir la négociation pour régler les litiges en cours — s'est imposée aux masses innombrables aspirant à la sécurité et à la paix.

L'armistice en Corée, la nécessité de plus en plus évidente de rechercher la négociation en Indochine, telles sont les chances de la paix en Asie.

La tenue en poche de la ratification des accords de Bonn et de Paris, empêchant l'irréversible d'être accompli, permet d'aborder avec le plus grand espoir la prochaine Conférence de Berlin où les Quatre devraient pouvoir aboutir à la consolidation de la paix en Europe.

La fin de l'existence du dangereux monopole des armes de destruction massive (bombe A, bombe H...), les offres répétées de l'Union Soviétique d'en voir proscrire l'utilisation, rendent plus tangible la possibilité d'en écarter le spectre horrible.

Ainsi s'est achevée 1953, année durant laquelle le poids de l'action des peuples s'est considérablement accru dans la balance du destin des hommes.

En France, contre le péril le plus grave, menaçant avec notre sécurité et la paix, l'indépen-

mand, ne ménageront aucun effort pour réaliser ce qu'ils savent être la condition indispensable pour écarter à jamais la menace du nazisme renaissant ; l'unité d'action de tous les antiracistes, objectif et exigence inéluctable de tous ceux qu'anime la volonté honnête et sincère de combattre le racisme et l'antisémitisme, de voir triompher la paix.

Et l'existence même de notre patrie, on a vu se dresser des millions de patriotes de toutes opinions et de toutes confessions pour empêcher la réalisation de la Communauté Européenne de Défense, prévue par les accords de Bonn et de Paris. L'action des millions de Français a pesé sur le gouvernement et le parlement jusqu'à ébranler les coalitions les plus tenaces, à tel point que nul ne peut plus affirmer l'existence d'une majorité favorable au réarmement allemand. Et ce n'est pas ce qui s'est passé à Versailles qui nous démentira.

C'est dans ces conditions que débute 1954. Année décisive pour la victoire de la paix, par l'échec définitif du réarmement des revanchards nazis, auquel doit être substituée la solution pacifique du problème allemand, tandis que l'ouverture et la poursuite des négociations doivent être imposées pour le règlement de tous les conflits et litiges en cours.

LES antiracistes qui ont, l'an passé, imposé silence aux apologues antisémites en interdisant à Xavier Vallat de parler à Paris, qui ont au cours d'une inoubliable campagne, réalisé l'unité de la France entière dans l'action pour les Rosenberg, et qui, ces derniers mois, ont multiplié les comités d'action contre le réarmement alle-

LE "CHRISTMAS" de Michaël et Robby

PAR Henriette PSICHARI-RENAN

L'INDIGNATION du monde n'est pas éteinte et voici un nouvel acte sauvage qui lui donne un douloureux aliment. On se demande dans quel maquis de la procédure a pu germer un interdit aussi stupide que celui qui vient de contraindre les enfants Rosenberg à quitter leur école de Toms River où, comme tous les écoliers, ils se rendaient quotidiennement.

Happy Christmas ! en vérité, pour Michaël et Robby, celui qui les a tenus en éveil devant le traditionnel sapin, le quatrième arbre de Noël déjà où leurs parents n'auront pas accroché de leurs mains le train mécanique et le jeu de dominos.

Qu'est-ce donc qu'on espère en les traquant ainsi ? Ne savent-ils pas que dans un malheur pareil, le cœur hésite entre la révolte et la douleur et que toute tentative restera vaine de leur faire oublier le drame initial ?

Un enfant peut oublier un visage, le son de la voix, le geste caressant ; la vie estompe les contours, les yeux sont requis par des images nouvelles. Mais l'enfant n'oublie jamais l'injustice, il n'oublie pas non plus la honte qui pèse sur son pays. On peut bien transférer d'école en école ces deux gamins et même — but secret sans doute de l'éviction de Toms River — les placer d'autorité dans une « maison des morts » ; on peut aller, par un macabre exaspéré, jusqu'à les obliger à changer de nom, toujours le spectre de la nuit du 20 juin hantera leurs esprits et les dressera contre leur patrie si celle-ci ne s'empêche pas.

Où ! comme ils sont gênés ces deux témoins du crime. Dans une cour de récréation, vis-à-vis des petits camarades fort innocents des men-

songes dont on les abreuve, il suffit d'un mot et peut-être (les enfants sont parfois les mêmes) d'une gifle bien assénée pour que l'école de Toms River soit conquise par la Vérité. Bientôt adolescents, Michaël et Robby iront en apprentissage, ou dans des laboratoires, ou dans le commerce et la tâche d'huile s'étendra de proche en proche. Deux vies humaines, ça bouge, ça crie. Ça peut remuer le monde, aujourd'hui, demain, dans dix ans...

Et le monde est resté bouleversé par le double assassinat parce qu'il n'admet plus la persécution. L'injustice a mis longtemps à disparaître, c'est vrai, parce que, alors, on baillonnait la conscience populaire, qu'on la tenait tout exprès dans l'ignorance et la misère. Maintenant, elle existe partout cette prise de valeur qui donne son vrai visage à la personne humaine. Rien ne peut arrêter ce torrent qui roule des plaines de Mandchourie aux docks de San Francisco, aucune loi dictatoriale ne peut étouffer la voix des peuples. La France qui a été au premier rang des protestations



Une récente photo de Michaël et Robby Rosenberg

Né il y a 150 ans aux Etats-Unis

L'écrivain R. W. EMERSON fut arraché de sa tour d'ivoire par la Loi sur les esclaves en fuite

PAR Janine PAROT



Ralph Waldo Emerson

L'est assez révélateur que le rôle de Ralph Waldo Emerson dans la lutte contre l'esclavage aux Etats-Unis ait été minimisé ou passé sous silence. Cela fait partie de cette « tradition » qui veut que l'écrivain reste au-dessus de la mêlée et ne s'aille point galvauder dans les luttes quotidiennes quel qu'en soit l'enjeu.

Emerson partagea longtemps ce point de vue : il trouvait que la politique le distrairait de sa mission d'écrivain : « Mieux vaut », écrivait-il, « s'occuper de sa lampe et de sa plume en tant qu'homme de lettres, et ne pas intervenir en politique — plutôt que de se faire le complice du crime fédéral sans possibilité de redresser l'Etat, et ainsi s'amourrir par une dispersion de sa propre tâche ? »

Il changea d'avis le jour où il se trouva face à face avec la réalité. L'effort qu'il dut faire pour agir en accord avec ce qu'il trouvait juste, est remarquable

en lui-même. Il est remarquable aussi parce que cette prise de position publique éclaira souvent ses contemporains et prit à leurs yeux une valeur d'exemple.

C'est vers le milieu du 19^e siècle qu'une succession d'événements l'amènèrent à quitter sa tour d'ivoire. Quelques points de repère : La première moitié du 19^e siècle avait vu l'expansion des Etats-Unis vers le Sud et vers l'Ouest. En 1846 l'Oregon avait été pacifiquement acquis, et la guerre de conquête contre le Mexique avait adjoint à « L'Union », le Texas, le Nouveau-Mexique et la Californie. L'annexion de ces territoires agrandit le fossé qui se creusait entre le Nord et le Sud — qui réclamaient chacun la direction politique de l'Union.

L'esclavage

Après la guerre d'indépendance, on avait pu croire à une disparition progressive de l'escla-

vage, et les vieux décrets de 1793 étaient tombés en désuétude. Mais la politique économique du Sud et les nouveaux débouchés du coton réclamaient des bas tarifs et l'utilisation accrue de la main-d'œuvre esclavagiste — si peu coûteuse !

(Suite page 2)

"Justice" raciste

Le shériff abat un Noir

UN noir est mort dans le Comté de Clark (Alabamama). Le shériff Jenkins A. Hill a tiré par trois fois sur lui. Il est décédé sur le coup.

Tout s'est passé dans la prison, sans témoin et l'assassin a déclaré après le meurtre : « Je venais de l'arrêter parce qu'il n'avait pas payé une amende de 150 dollars. Il m'a attaqué, alors, j'ai tiré... »

Mais ce que le shériff a oublié d'ajouter, c'est que la semaine précédente, Moses Jones, sa victime, avait témoigné contre

taires pour demander pour Julius et Ethel, non pas pitié mais justice, resterait-elle insensible devant la perspective d'une jeunesse pourchassée ?

Ce Noël dans les larmes, c'est la première étape d'une campagne savamment organisée par la colonie et le mensonge. Les larmes des deux petits garçons se sécheront et les branches de sapin n'auront pas toujours pour eux la valeur d'un symbole. Mais ce qui ne disparaît jamais, c'est la mobilisation et le but de toute existence : la liberté.

Happy Christmas! Michaël et Robby, nous vous aiderons à conquérir ce bien précieux que vos parents ont tant souhaité pour vous.

Cette sorte de gangstérisme n'est pas d'hier. Il y a deux ans, souvenez-vous, un autre shériff a tué un des deux noirs qu'il transférait d'une prison à une autre. C'est le survivant, blessé, qui fut condamné... Pour qu'on se gêne ! a pensé Hill. Ici, le crime quand il est raciste, paie...

Hollywood et la Bible

HOLLYWOOD, à la recherche de sensationnel et de commercial, a trouvé, si l'on peut dire, le moyen de pallier à un déficit budgétaire quelque peu inquiétant et aussi de vendre plus facilement en Europe Occidentale et singulièrement en France, ses productions, dont chacun sait ici qu'elles ne sont plus des mieux considérées.

Les recettes du cinéma américain, malgré le grand renfort des vedettes, du technicolor et de monstrueux décors en carton pâte, ont subi ces derniers temps de sérieux coups de baisse. Il fallait, à tout prix, sortir de l'impasse.

Alors, ces Messieurs de la « Fox », ont décidé de se rendre en France, à Nice plus exactement — pas pour calmer leur mauvaise humeur, ni même pour chasser leurs idées noires surgies à la suite d'une comptabilité soignée de la comptabilité — non !

Ils venaient rendre visite à un vieillard qui inventa il y a près de 30 ans, l'hypogonon, lentille magique destinée, une fois placée sur la caméra, puis sur l'appareil de projection, et à l'aide d'un écran triple, à agrandir les images et à soi-disant donner l'impression du relief.

Le professeur Chrétien, qui avait, depuis sa découverte fait maintes fois aux gouvernements français successifs, la proposition de faire bénéficier la France d'une invention française, se décida, après toutes les rebuffades et les fins de non-recevoir, à vendre son brevet aux émigrants américains, venus pour cela sur la Côte d'Azur.

C'est ainsi qu'il fut décidé, toujours par les mêmes, que le « cinéma », puisque c'est son nom, serait lancé à grand renfort de publicité, et que pour cela, il fallait un film. Un sujet ? Voyons ? Mais oui, bien sûr, il serait biblique.

Ainsi naquit « La Tunisie ». La Bible au cinéma. Depuis quelque temps et en vertu des difficultés financières des producteurs américains, on a pris l'habitude de voir sur nos écrans des superproductions historiques, biblico-romaines. Il ne faut pas oublier pour autant, que les premiers moments du cinéma nous donneront, eux aus-

si, des échantillons jumeaux (dans le bon sens du mot) de ce genre de films.

« La Passion », celle faite par Zecca chez Pathé en 1897, en appela une autre, de moindre qualité, celle-là, que Gaumont, frère naissant et concurrent, mit sur le marché, quelques années plus tard.

Aux Etats-Unis, quelques temps après, Sydney Olcott dirigea le premier Ben-Hur. En Palestine, il fut en 1913 « De la Crèche à la Croix ».

Plus tard encore, Fred Niblo, protagoniste de la vieille école italienne, quoique vivant aux U.S.A., reprit Ben-Hur en main, en lui un monstre qui coûta 6 millions, et Gréta Garbo, la Divine en personne, fraîchement débarquée de sa Suède natale, fit de ce Ben-Hur la so fortune et sa gloire.

En Italie, dès 1913, Pastrone, après la « Chute de Troie », nous donna un chef-d'œuvre du genre : « Cabiria » resté avec la « Passion » de Zecca, dans les annales cinématographiques, comme d'excellentes réalisations.

A cette époque, nous venait d'Italie également, « Les derniers jours de Pompei » de Luigi Maggi, tandis que Guadagnoli entretenait une « Jérusalem dévastée », que Pasquali tourna à Jules César, et que Guadagnoli encore, après Ambrosio, refaisait « Quo Vadis ? » à la juste mesure du roman de Sienkiewicz. Servi par une mise en scène extraordinaire ce dernier film reste bien supérieur à tous ceux réalisés par la suite outre-Atlantique sur ce sujet.

Mervyn Le Roy en fit un en 1951 et un autre vient de nous être présenté sur un écran panoramique. Il n'arrache que des grimaces de dépit, et devant des joyeux-étranges relevant plus de Buffalo Bill que du martyre des chrétiens (chose à laquelle il soit dit en passant on ne de-

pend pas en tout cas cette énorme palette aux couleurs bigarrées et baveuses, au scénario pompeux et stupide qu'est « La Tunisie » de malheureux Henri de Koster, qui fera triompher le cinéma issu de l'hypogonon du professeur Henri Chrétien.

Cependant, le procédé n'est pas en lui-même dérangeant, il pourrait être, de bonnes mains, donner d'appréciables résultats.

Mais que les réalisateurs qui possèdent ce brevet, pour leur bien et surtout pour le nôtre, nous protégeant de tels galimatias qui ne servent ni l'art (oh non !), ni bien sûr le cinéma et encore moins, la Bible.

Colette MOREL.

LES MATRAQUES Un «GONCOURT» de l'unanimité française

Nous dénonçons dans notre dernier numéro quelques aspects de la condition difficile faite aujourd'hui aux étudiants en général, et spécialement aux étudiants d'outre-mer. C'est pour améliorer cette condition que, le 15 décembre, des milliers d'étudiants manifestèrent au Quartier Latin. Les pouvoirs publics ont fait la réponse que l'on sait : matraques et arrestations. L'indignation a été telle, dans tous les milieux, que l'Assemblée Nationale unanime a condamné les brutalités de la police et s'est refusé à voter le budget de l'Education Nationale présenté par le gouvernement.

Les premiers frappés... Au cours des bagarres du 15 décembre, les policiers ont fait preuve selon leur habitude en pareilles circonstances, d'une violence particulière à l'égard des étudiants d'outre-mer. Ceux-ci, par le vote de leurs organisations, s'étaient explicitement associés à la manifestation, se trouvant les premières victimes et les plus durement frappées de « l'absence » de crédits pour l'Université (alors qu'il y en a tant pour la guerre !).

C'est à eux que s'on prononçait tout d'abord les mesures d'arbitraire. C'est sur eux, sem-

ble-t-il, qu'on « se fait la main ». Par exemple, sur trois candidats évincés du concours de l'Ecole Nationale d'Administration, il y avait un Algérien et un Guadeloupéen. Quant aux suppressions de bourses sous des prétextes « politiques », si elles n'ont frappé, jusqu'à présent que des étudiants d'outre-mer, il est clair que d'autres ne voient là qu'un début facile.

L'affaire Mac Lorrain Récemment encore, un Guadeloupéen, M. Mac Lorrain, licencié et diplômé de philosophie en un temps record, autorisé à préparer le doctorat, et à qui, par conséquent, rien ne peut être reproché du point de vue de ses études, s'est vu suspendre sa bourse, renouvelée pourtant pendant quatre ans.

La raison : au cours de ses vacances à la Guadeloupe, il a marqué sa solidarité envers ses frères de couleur qui subissent une violente répression. Père d'une petite fille de quelques semaines, il est brusquement privé de ses modestes moyens d'existence.

Tout comme pour les revendications communes, il est certain que les étudiants dans leur ensemble, s'uniront pour imposer justice en cette affaire. Ils sont assurés de la solidarité active de tous les antiracistes.

Peut-on mélanger les races ?

Sous le titre « Peut-on mélanger les races ? », la revue « Votre Santé » publiait dans un récent numéro un article, où certains points peuvent être discutés, réfutés avec force, dans sa conclusion, certains préjugés racistes. En voici un extrait :

Certains personnes affirment que les mélanges de races sont nuisibles, et que les descendants ont « les défauts des deux races ».

Au point de vue scientifique, c'est faux. Les peuples civilisés d'aujourd'hui sont formés par des mélanges, parfois fort complexes, de groupes différents. Les Français, par exemple, ont un composé de Celte, de Latin, de Nordique, de German et même pour une part, de Sarrasin.

Le 8 novembre il prend encore la parole à Boston : « John Brown est un saint », s'écrie-t-il, « dont le sort n'est pas encore fixé, mais dont le martyre rendra la potence aussi glorieuse que la croix. » John Brown est pendu le 2 décembre.

La lutte continue, le fossé entre le Nord et le Sud devient un gouffre : Lincoln est élu Président. Emerson parle toujours, à New-York, notamment en 1861. Bientôt ce sont les incidents de Fort Hunter, en la Secession, puis la guerre, « l'Espérance », écrit-il, « que les érudits et autres ermites ne resteront plus absorbés extérieurs au devoir public, et que ni le pays, ni eux-mêmes ne donneront cette permission. » Et cet ennemi de la guerre lui trouve une justification dans la libération des esclaves.

« A notre époque où trop d'érudits », se réclament de ce privilège pour rester enfermés dans leur tour d'ivoire, il est reconfortant de trouver dans un passé encore proche des actes comme ceux de Ralph Waldo Emerson. Et si son nom est passé à la postérité en tant qu'écrivain et penseur, ce n'est pas un de ses moindres titres de gloire que d'avoir su sortir de son egoïsme, et entrer dans la lutte aux côtés du peuple américain tel que : Thoreau, Whitier, Whitman.

La tradition populaire chante encore John Brown, mais on ne sait pas assez qu'Emerson lui a pour lui un soutien et un admirateur, et qu'il joua un rôle important dans le combat journalier contre l'esclavage, contre le racisme.

Jamie PAROT.

Un «GONCOURT» de l'unanimité française

On attribuant son prix au « Temps des Morts », de Pierre Gascar, l'Académie Goncourt a fait, cette année, un choix doublement heureux. Elle a consacré un jeune écrivain de valeur et attiré l'attention du public sur un livre qui, s'il relate des souvenirs d'il y a dix ans, n'en livre l'horreur pour l'horreur, l'exploitation de l'absurde, l'humour macabre ou l'atmosphère étouffante d'un Kafka. C'est qu'à travers l'apparente impassibilité, perce une réelle tendresse pour les hommes et pour la vie.

On lira d'un trait ces 170 pages prenantes, lourdes de sens, qui font de Pierre Gascar, comme le souligne Mme Elsa Triolet, « le Goncourt de l'unanimité française ».

Le « Temps des Morts », c'est le temps où les nazis régnaient sur l'Europe, le temps des prisonniers et des déportés, le temps des chambres à gaz. L'époque au moment où certains veulent refaire à l'Europe, avec les mêmes maîtres et les mêmes principes, c'est répondre aux préoccupations de l'immense majorité des Français. Préoccupations qui ne sont pas étrangères à l'auteur lui-même, lequel vient d'expliquer en ces termes la genèse de son œuvre :

« L'histoire du Temps des Morts s'est imposée à moi il y a quelques mois à peine, peut-être à la suite d'obscures sollicitations de l'époque. De toutes façons, je suis heureux que ces souvenirs soient venus à ce moment-là, parce qu'il me semble que, plus que jamais, il est bon de rappeler à beaucoup de gens qui ont tendance à l'oublier, ce qui s'est passé il y a dix ans. C'est justement ce que je relate dans mon livre. »

Le comparant aux nombreux livres parus depuis la Libération, sur la guerre et le nazisme, on a cherché à définir ce-

l'effort de Pierre Gascar, effort que dissimule aisément, il faut le dire, un art consommé, vise à recréer ce monde clos, où la mort devient une chose naturelle, proche, à laquelle on s'habitue peu à peu, que l'on accepte comme la tâche quotidienne. Les vivants en arrivent à vivre en imagination aux côtés des morts, à voir le monde du point de vue des morts. Et la vie, la mort s'écoulent calmement dans le cimetière-océan, au milieu de l'Europe en guerre.

Quelques événements pourtant viennent troubler cette paix de cimetière, qui semblait avoir « vacciné » l'équipe de fossoyeurs contre la peur de la mort, contre l'indignation. Ces événements, ce sont la visite au cimetière juif, la venue chaque nuit dans la tombe fraîchement ouverte de Lovitch, le juif échappé aux rafles, le fugitif amour du héros ou l'air pour Maria... et surtout, atroce, obédissant, acceptant, le passage des convois de juifs roulant vers les chambres à gaz.

Les trams moments, pleins de vieillards de femme d'enfants, dont on voit quelques visages lugubres à la lueur des wagons de marchandises. Et les redoublants vides. C'est ce qu'un soldat allemand appelle « l'épouillage ».

Alors, comme pour la découverte du charnier, la mort violente fait une irruption dans ce monde de la mort calme et « naturelle ». Et les cadavres eux-mêmes, par leur manière d'être, sont une dénonciation de la barbarie.

« Il retrouvait les morts du cimetière, sous leurs trois pieds de terre, l'alignement militaire, l'attitude du garde-à-vous, alors que les autres, tous à bout portant, mettaient leur tête dans le creux de leur bras ; il aurait fallu croquer les têtes sur les cheveux, bref, on n'en faisait jamais de les soumettre... »

Peut-être reprochera-t-on à Pierre Gascar d'avoir trop bien réussi à rompre les barrières entre les vivants et les morts, à donner à la mort une présence inévidente, irrésistible, écartant ainsi délibérément tout ce qui dans la réalité, pouvait évoquer la vie, susciter l'espoir. Mais on chercherait en vain dans son

écrit, une dénonciation de la barbarie.

« Les retrouvait les morts du cimetière, sous leurs trois pieds de terre, l'alignement militaire, l'attitude du garde-à-vous, alors que les autres, tous à bout portant, mettaient leur tête dans le creux de leur bras ; il aurait fallu croquer les têtes sur les cheveux, bref, on n'en faisait jamais de les soumettre... »

Alors, comme pour la découverte du charnier, la mort violente fait une irruption dans ce monde de la mort calme et « naturelle ». Et les cadavres eux-mêmes, par leur manière d'être, sont une dénonciation de la barbarie.

« Il retrouvait les morts du cimetière, sous leurs trois pieds de terre, l'alignement militaire, l'attitude du garde-à-vous, alors que les autres, tous à bout portant, mettaient leur tête dans le creux de leur bras ; il aurait fallu croquer les têtes sur les cheveux, bref, on n'en faisait jamais de les soumettre... »

Peut-être reprochera-t-on à Pierre Gascar d'avoir trop bien réussi à rompre les barrières entre les vivants et les morts, à donner à la mort une présence inévidente, irrésistible, écartant ainsi délibérément tout ce qui dans la réalité, pouvait évoquer la vie, susciter l'espoir. Mais on chercherait en vain dans son

écrit, une dénonciation de la barbarie.

« Les retrouvait les morts du cimetière, sous leurs trois pieds de terre, l'alignement militaire, l'attitude du garde-à-vous, alors que les autres, tous à bout portant, mettaient leur tête dans le creux de leur bras ; il aurait fallu croquer les têtes sur les cheveux, bref, on n'en faisait jamais de les soumettre... »

Alors, comme pour la découverte du charnier, la mort violente fait une irruption dans ce monde de la mort calme et « naturelle ». Et les cadavres eux-mêmes, par leur manière d'être, sont une dénonciation de la barbarie.

« Il retrouvait les morts du cimetière, sous leurs trois pieds de terre, l'alignement militaire, l'attitude du garde-à-vous, alors que les autres, tous à bout portant, mettaient leur tête dans le creux de leur bras ; il aurait fallu croquer les têtes sur les cheveux, bref, on n'en faisait jamais de les soumettre... »

Peut-être reprochera-t-on à Pierre Gascar d'avoir trop bien réussi à rompre les barrières entre les vivants et les morts, à donner à la mort une présence inévidente, irrésistible, écartant ainsi délibérément tout ce qui dans la réalité, pouvait évoquer la vie, susciter l'espoir. Mais on chercherait en vain dans son

écrit, une dénonciation de la barbarie.

« Les retrouvait les morts du cimetière, sous leurs trois pieds de terre, l'alignement militaire, l'attitude du garde-à-vous, alors que les autres, tous à bout portant, mettaient leur tête dans le creux de leur bras ; il aurait fallu croquer les têtes sur les cheveux, bref, on n'en faisait jamais de les soumettre... »

livre l'horreur pour l'horreur, l'exploitation de l'absurde, l'humour macabre ou l'atmosphère étouffante d'un Kafka. C'est qu'à travers l'apparente impassibilité, perce une réelle tendresse pour les hommes et pour la vie.

On lira d'un trait ces 170 pages prenantes, lourdes de sens, qui font de Pierre Gascar, comme le souligne Mme Elsa Triolet, « le Goncourt de l'unanimité française ».

Louis MOUSCRON.

« L'histoire du Temps des Morts s'est imposée à moi il y a quelques mois à peine, peut-être à la suite d'obscures sollicitations de l'époque. De toutes façons, je suis heureux que ces souvenirs soient venus à ce moment-là, parce qu'il me semble que, plus que jamais, il est bon de rappeler à beaucoup de gens qui ont tendance à l'oublier, ce qui s'est passé il y a dix ans. C'est justement ce que je relate dans mon livre. »

Le comparant aux nombreux livres parus depuis la Libération, sur la guerre et le nazisme, on a cherché à définir ce-

l'effort de Pierre Gascar, effort que dissimule aisément, il faut le dire, un art consommé, vise à recréer ce monde clos, où la mort devient une chose naturelle, proche, à laquelle on s'habitue peu à peu, que l'on accepte comme la tâche quotidienne. Les vivants en arrivent à vivre en imagination aux côtés des morts, à voir le monde du point de vue des morts. Et la vie, la mort s'écoulent calmement dans le cimetière-océan, au milieu de l'Europe en guerre.

Quelques événements pourtant viennent troubler cette paix de cimetière, qui semblait avoir « vacciné » l'équipe de fossoyeurs contre la peur de la mort, contre l'indignation. Ces événements, ce sont la visite au cimetière juif, la venue chaque nuit dans la tombe fraîchement ouverte de Lovitch, le juif échappé aux rafles, le fugitif amour du héros ou l'air pour Maria... et surtout, atroce, obédissant, acceptant, le passage des convois de juifs roulant vers les chambres à gaz.

Les trams moments, pleins de vieillards de femme d'enfants, dont on voit quelques visages lugubres à la lueur des wagons de marchandises. Et les redoublants vides. C'est ce qu'un soldat allemand appelle « l'épouillage ».

Alors, comme pour la découverte du charnier, la mort violente fait une irruption dans ce monde de la mort calme et « naturelle ». Et les cadavres eux-mêmes, par leur manière d'être, sont une dénonciation de la barbarie.

« Il retrouvait les morts du cimetière, sous leurs trois pieds de terre, l'alignement militaire, l'attitude du garde-à-vous, alors que les autres, tous à bout portant, mettaient leur tête dans le creux de leur bras ; il aurait fallu croquer les têtes sur les cheveux, bref, on n'en faisait jamais de les soumettre... »

Peut-être reprochera-t-on à Pierre Gascar d'avoir trop bien réussi à rompre les barrières entre les vivants et les morts, à donner à la mort une présence inévidente, irrésistible, écartant ainsi délibérément tout ce qui dans la réalité, pouvait évoquer la vie, susciter l'espoir. Mais on chercherait en vain dans son

écrit, une dénonciation de la barbarie.

« Les retrouvait les morts du cimetière, sous leurs trois pieds de terre, l'alignement militaire, l'attitude du garde-à-vous, alors que les autres, tous à bout portant, mettaient leur tête dans le creux de leur bras ; il aurait fallu croquer les têtes sur les cheveux, bref, on n'en faisait jamais de les soumettre... »

Alors, comme pour la découverte du charnier, la mort violente fait une irruption dans ce monde de la mort calme et « naturelle ». Et les cadavres eux-mêmes, par leur manière d'être, sont une dénonciation de la barbarie.

« Il retrouvait les morts du cimetière, sous leurs trois pieds de terre, l'alignement militaire, l'attitude du garde-à-vous, alors que les autres, tous à bout portant, mettaient leur tête dans le creux de leur bras ; il aurait fallu croquer les têtes sur les cheveux, bref, on n'en faisait jamais de les soumettre... »

Peut-être reprochera-t-on à Pierre Gascar d'avoir trop bien réussi à rompre les barrières entre les vivants et les morts, à donner à la mort une présence inévidente, irrésistible, écartant ainsi délibérément tout ce qui dans la réalité, pouvait évoquer la vie, susciter l'espoir. Mais on chercherait en vain dans son

écrit, une dénonciation de la barbarie.

« Les retrouvait les morts du cimetière, sous leurs trois pieds de terre, l'alignement militaire, l'attitude du garde-à-vous, alors que les autres, tous à bout portant, mettaient leur tête dans le creux de leur bras ; il aurait fallu croquer les têtes sur les cheveux, bref, on n'en faisait jamais de les soumettre... »

Alors, comme pour la découverte du charnier, la mort violente fait une irruption dans ce monde de la mort calme et « naturelle ». Et les cadavres eux-mêmes, par leur manière d'être, sont une dénonciation de la barbarie.

« Il retrouvait les morts du cimetière, sous leurs trois pieds de terre, l'alignement militaire, l'attitude du garde-à-vous, alors que les autres, tous à bout portant, mettaient leur tête dans le creux de leur bras ; il aurait fallu croquer les têtes sur les cheveux, bref, on n'en faisait jamais de les soumettre... »

Peut-être reprochera-t-on à Pierre Gascar d'avoir trop bien réussi à rompre les barrières entre les vivants et les morts, à donner à la mort une présence inévidente, irrésistible, écartant ainsi délibérément tout ce qui dans la réalité, pouvait évoquer la vie, susciter l'espoir. Mais on chercherait en vain dans son

écrit, une dénonciation de la barbarie.

« Les retrouvait les morts du cimetière, sous leurs trois pieds de terre, l'alignement militaire, l'attitude du garde-à-vous, alors que les autres, tous à bout portant, mettaient leur tête dans le creux de leur bras ; il aurait fallu croquer les têtes sur les cheveux, bref, on n'en faisait jamais de les soumettre... »

EMERSON, écrivain et combattant antiraciste

(Suite de la page 1) En 1850 fut promulguée une nouvelle loi : LA LOI SUR LES ESCLAVES EN FUITE. Le Nord tout entier, dévouant Henry Clay, fremit devant le texte qui comprenait les articles suivants :

1) Un commissaire fédéral, nommé dans chaque comté de l'Etat, devait être nommé dans le comté où se trouvait le fugitif.

2) Lorsqu'il restituait un esclave à son propriétaire son salaire était doublé.

3) La décision était exécutable par deux officiers de justice possibles d'une amende énorme en cas de fuite de l'esclave.

4) Tout citoyen devait assistance aux officiers de police, sous peine de graves sanctions. L'indignation fut telle qu'en 1854 et 1860, neuf Etats votèrent des lois appelées « personnel liberty laws ».

1) interdisant à leurs officiers de police de rendre les fugitifs prisonniers.

2) instituant une pénalité en cas d'arrestation d'une personne libre.

Le Sud, de son côté, se réjouissait dans une attitude de plus en plus arrogante, et en 1854 le « Kansas Nebraska bill » légalisait les mesures esclavagistes des Etats du Sud.

Cette même année, on relève dans le texte d'une décision de la Cour Suprême le terme de « bien propre » (personal property) qualifiant l'esclave.

Pendant ce temps, que faisait Emerson ?

Un sursaut d'indignation Rentré d'Europe en 1848, l'écrivain s'était installé à Concord en Nouvelle Angleterre, où il pensait mener une vie assez retirée. Et bien qu'il eût condamné la guerre du Mexique, « cette eau tiède », disait-il, et pris depuis longtemps position contre l'esclavage, il considérait que sa mission d'écrivain lui interdisait l'action directe.

La LOI SUR LES ESCLAVES EN FUITE devait le réveiller en sursaut de ce demi-sommeil. Au comble de l'indignation, Emerson écrivit haut qu'il se désolait « perdu tout respect pour l'autorité du gouvernement » et qu'il le considère comme responsable de cette loi inique : « Ce décret ignoble », s'écrie-t-il « a été pris au 19 siècle par des gens qui savent lire et écrire ». Quant à Daniel Webster, qu'il admirait jadis et qui soutint la loi au Congrès, voici ce qu'il en pense : « Le mot « liberté » dans la bouche de M. Webster sonne comme le mot « amour » dans la bouche d'une prostituée. »

Et l'écrivain se range aux côtés de Charles Sumner, de Thoreau, de Whitier... Il écrit dans « Liberty Bell » : « Il ne peut y avoir de paix, ni d'Union » réelle tant que cet esclavage diabolique, ce ferment de guerre, existera sur le sol américain. »

L'action directe Les lois qui peuvent en tout cas renforcer son énergie, et le 2 mai 1851, Emerson prend la parole en public à Concord : « L'année qui vient de s'écouler nous a tous obligés à faire de la politique », dit-il, « et c'est notre devoir absolu de rechercher ce qu'il était souvent un devoir de fuir. Nous ne pouvons plus respirer, l'air est saturé d'inflamie. »

Puis il lance un appel à l'action directe sur tous les plans. La campagne se poursuit. Emerson parle encore, signifiant la LOI SUR LES ESCLAVES EN FUITE, et dénonce l'esclavage. Des réseaux d'évasion se créent, des fonds sont nécessaires, il lance des souscriptions, adjure le public de réduire ses

dépenses, de tout donner. Lui-même donne l'exemple. Le « Kansas Nebraska bill » porte sa colère à son comble, et il profite de l'anniversaire de la mort de Webster pour prendre la parole à New-York, le 7 mars et proclame une fois de plus, le nécessaire d'une action politique organisée. Il jure même de se joindre à des marches de protestation et le 4 juillet, il tape de noir la porte de sa maison.

Lorsqu'en 1856, Charles Sumner est attaqué et gravement blessé à son banc du Sénat, Emerson se dresse « le bras, s'écrie-t-il, « qu'il faut nous débarrasser de l'esclavage ou de la liberté ! »

Le défenseur de John Brown 1857 voit l'arrivée de John Brown à Concord. Thoreau présente à Emerson qui donne son accord au principe de la révolte armée et qualifie John Brown d'apôtre de la lutte contre l'esclavage. L'argent d'une nouvelle souscription lui est versé. John Brown ne revint à Con-

cord qu'en 1859. Peu après, le 16 octobre, eut lieu l'attaque de l'arsenal d'Harper's Ferry, puis la capture de J. Brown par les officiers de Lee. De ce « héros » qui semble n'avoir commis cette erreur que pour mieux faire ressortir sa grandeur, Emerson écrit alors : « J'espère qu'il s'échappera au dernier moment. »

Le 8 novembre il prend encore la parole à Boston : « John Brown est un saint », s'écrie-t-il, « dont le sort n'est pas encore fixé, mais dont le martyre rendra la potence aussi glorieuse que la croix. » John Brown est pendu le 2 décembre.

La lutte continue, le fossé entre le Nord et le Sud devient un gouffre : Lincoln est élu Président. Emerson parle toujours, à New-York, notamment en 1861. Bientôt ce sont les incidents de Fort Hunter, en la Secession, puis la guerre, « l'Espérance », écrit-il, « que les érudits et autres ermites ne resteront plus absorbés extérieurs au devoir public, et que ni le pays, ni eux-mêmes ne donneront cette permission. » Et cet ennemi de la guerre lui trouve une justification dans la libération des esclaves.

« A notre époque où trop d'érudits », se réclament de ce privilège pour rester enfermés dans leur tour d'ivoire, il est reconfortant de trouver dans un passé encore proche des actes comme ceux de Ralph Waldo Emerson. Et si son nom est passé à la postérité en tant qu'écrivain et penseur, ce n'est pas un de ses moindres titres de gloire que d'avoir su sortir de son egoïsme, et entrer dans la lutte aux côtés du peuple américain tel que : Thoreau, Whitier, Whitman.

La tradition populaire chante encore John Brown, mais on ne sait pas assez qu'Emerson lui a pour lui un soutien et un admirateur, et qu'il joua un rôle important dans le combat journalier contre l'esclavage, contre le racisme.

Jamie PAROT.

Une nouvelle de Vera CARDOT

LE NOEL DU CHANTEUR DE «BLUES»

SANS regarder la salle, il s'assit, cala sa guitare et préleva par quelques pincements de corde. Puis il chanta sur un rythme rapide un spiritual : « le paradis ». Comme chaque soir le silence se fit. Sa voix agissait : une basse aux sonorités de bronze, avait écrit un critique. Cependant le bourdonnement des voix reprit. C'était la fièvre de Noël. Les yeux brillaient. Il y avait du champagne sur toutes les tables.

Il attaqua « Sweet Chariot », le chariot qui emmène les âmes des élus qui ont tant souffert sur la terre, mais qui seront récompensés au ciel. Malgré les applaudissements le bourdonnement des voix reprit.

Tous les autres soirs on l'écoutait dans un grand silence ; des clients venaient ensuite le féliciter et discuter avec lui sur les chants folkloriques des Noirs américains. Quant-ils donc ce soir ? Il força sa voix, qui couvrit un instant les bruits de la salle.

Cela faisait tout juste un mois que son impresario l'avait envoyé à Paris. Il « passait » chaque soir dans un restaurant de la rive droite, puis dans ce petit cabaret de la rive gauche bien connu des amateurs de jazz. D'emblée ce grand garçon aux joues encore enfantines était tombé amoureux de Paris. Il faisait tant de chemin à pied chaque jour que les différents quartiers n'avaient plus de secret pour lui. Son français hésitant faisait rire les enfants du troisième arrondissement comme ceux du dixième. Il se sentait heureux et léger dans cette ville, sauf ce soir où il lui semblait que, pour la première fois, la sympathie de son entourage lui manquait.

Il leva les yeux. Des guirlandes scintillantes couraient sur les tables. Un saphir avait été dressé près de la piste de danse. Le portier en grande houppelande rouge, avec une barbe de coton hydrophile et un capuchon pointu figurait le père Noël. La salle était comble. Un murmure confus, avec des hauts et des bas formait un fond sonore. Comment forcer l'attention de ces gens en fête ?

Au moment où il allait annoncer sa quatrième chanson : « Good News », « La bonne nouvelle », il croisa les yeux du portier-père-Noël qui essayait de frayer un passage vers une table à un couple.

Père Noël de décision l'empara et un goût d'amertume et de désespoir qu'il reconnut après tant d'années l'envahit. Il tapa du plat de la main sur le bas de sa guitare, pinça les cordes pour en tirer des sons de colère et de tristesse, puis au lieu de chanter, il parla. Puisque c'est Noël aujourd'hui, je vais vous raconter une histoire, c'est l'histoire vraie du Noël du petit cirque de Broadway.

ALORS dans son français hésitant, avec son accent qui faisait rire les enfants, en pinçant sa guitare pour faire comprendre les mots qui lui manquaient, il raconta ce jour lointain de Noël dont le souvenir ne pouvait s'effacer. Il raconta comment, à six ans, on lui avait mis une boîte trop lourde sur le dos et comment il avait pris le chemin de Broadway, la riche avenue de la plus grande ville américaine, pour crier les sonnettes, des messieurs blancs qui passaient et rapporter un peu d'argent à la maison.

Et ce jour-là, c'était Noël. Il y avait de la neige dans les rues de New-York, mais les gens étaient trop pressés pour que le petit cirque ait du travail. Il avait donc mis les mains dans ses poches pour les réchauffer en attendant que son frère vienne le chercher pour le ramener à la maison, lorsqu'un « grand » passant par là lui dit : « Tu sais pas la nouvelle ? Au grand magasin du coin, le père Noël est arrivé et il donne des jouets gratuitement à tous les enfants ».

Alors il avait couru à perdre haleine. La grosse boîte battait dans son dos et lui faisait mal. Le père Noël était arrivé, le vieux bonhomme dont la hotte était pleine de tout ce qu'un petit enfant pouvait rêver. Il courait, il courait sans rien voir d'autre que l'enseigne du magasin qui s'élevait et se rallumait au bout de la rue.

Le père Noël était là, dans le hall, une nuée d'enfants autour de lui et qui tendaient le bras. Le petit cirque vit un gros ballon rouge happé par une main tendue, puis un camion jaune. Il essaya de se glisser au premier rang. Enfin il fut si près que, s'il l'avait voulu, il aurait pu tirer la barbe du père Noël. Celui-ci tenait dans sa main un canon de pompier, rouge, avec des petites échelles qui se déplaient et des pompiers qui tenaient la grande pompe. Toutes les petites mains se tendirent, mais cette fois le petit cirque était bien placé, il tendit la main très haut, presque à toucher le camion

des pompiers. Le père Noël posa les yeux sur lui et ses yeux qui riaient devinrent de glace. Il dit très fort : « Va-t'en ! Il n'y a pas de jouets pour les noirs ici ».

Son frère le trouva assis sur la boîte, indifférent aux passants, à la neige. Il ne raconta l'histoire à personne, jamais. Et même, lorsqu'il sut plus tard, que ce n'était pas le père Noël qui l'avait apostrophé cette nuit-là, il continua d'avoir mal.

Lecarnet de D.L.

Nécrologie Nous

HALTE AU RÉARMEMENT DES BOURREAUX NAZIS!

THE JEWISH CHRONICLE:

« Adenauer ne peut même pas assurer la paix aux juifs morts » ..

Les nombreuses profanations de cimetières juifs, qui ont été signalées au cours de ces dernières semaines en Allemagne Occidentale, sont un symptôme particulièrement flagrant de la naissance du nazisme. Le journal conservateur anglais Jewish Chronicle qui n'en continue pas moins, contrairement à tout espoir, à soutenir Adenauer et la C.E.D., exprime en termes amers son indignation et son inquiétude. Voici quelques extraits de l'édition qu'il a publiée, fin décembre, sur ce sujet :

Il se passe rarement une semaine sans que nous soyons informés de la destruction de tombeaux dans des cimetières juifs d'Allemagne Occidentale. Au cours des derniers mois, 50 cimetières juifs environ ont subi les outrages de vandales allemands. Ces outrages, se sont, dans quelques cas, comme à Ansbach, en Bavière, et Hemmerden, en Westphalie du Nord, répétés plusieurs fois, avec une violence sans cesse accrue. Au début de cette année, les pierres tombales du cimetière de Worms, qui date du 11^e siècle, ont été renversées, et près de cent d'entre elles furent brisées. Cette profanation fut dissimulée un certain temps, par crainte de l'émotion qu'elle pourrait susciter et de la honte qui en résulterait pour les autorités allemandes locales (1). Et cette

profanation suivait de peu la destruction à Belsen, d'un monument élevé à la mémoire des juifs martyrs. L'acte de vandalisme le plus délégué et prémédité, est sans doute celui qui a été commis le mois dernier à Niederhochstadt, dans l'Allemagne du Sud-Ouest. Le jour même où les juifs allemands recépés commémoraient tristement le 15^e anniversaire des pogroms nazis (2), vingt-cinq pierres tombales du cimetière juif de cette localité étaient renversées et certaines volontairement brisées. Selon la version officielle, cette profanation fut commise par quelques fillettes, âgées de 12 à 13 ans, qui « jouaient », comme par hasard, dans le cimetière juif. C'est cette même version qu'utilisent invariablement et sans vergogne les auto-

rités allemandes pour expliquer ces raids contre les cimetières juifs. Pourtant, les autorités allemandes elles-mêmes n'ont pu expliquer pourquoi des enfants auraient choisi précisément l'anniversaire des pogroms nazis pour se réunir et jouer dans le cimetière juif. Il est étrange que la police allemande, si efficace en général, semble absolument impuissante, dans ce cas là, à découvrir les coupables. Après avoir signalé quelques initiatives privées, visant à garder les cimetières juifs, le Jewish Chronicle conclut : ... Si le gouvernement du Dr Adenauer ne peut assurer la paix aux juifs morts, quel espoir et quelles assurances peut-il rester en Allemagne aux juifs encore vivants ? L'espoir qui reste aux juifs d'Allemagne, comme à ceux qui, dans tous les pays, ont été victimes des persécutions nazies, c'est la lutte contre la remilitarisation de l'Allemagne d'Adenauer. Les faits dénoncés ci-dessus montrent suffisamment quelles conséquences funestes aurait la ratification des accords de Bonn et de Paris.

L'Europe des S.S.

Le « commissaire à la sécurité », Theodor BLANK est, en fait, le véritable ministre de la guerre du gouvernement de Bonn. Il s'emploie activement à mettre sur pied la nouvelle Wehrmacht, qui n'attend que la ratification des accords de Bonn et de Paris pour apparaître au grand jour. Ce sera cette armée, forte au départ de 100.000 hommes, surtout des cadres, et qui est appelée, sous le couvert de l'« armée européenne », à se gonfler très rapidement ? Dans un interview accordé pour le Nouvel An à la Deutsche Soldaten Zeitung (Gazette du Soldat Allemand), Blank apporte à ce sujet d'intéressantes précisions. Après avoir reconnu que les « travaux » de son commissariat « se poursuivent sans tenir compte de la situation politique instable dans quelques pays, ni du fait que la ratification des traités y soit différée », il indique sur quelle base il compte recruter les soldats et officiers : « Nous ne ferons, dit-il, AUCUNE DIFFERENCE (souligné) par la Doublete Soldaten Zeitung » lors du recrutement. Nous jugerons chaque volontaire individuellement, selon ses aptitudes. Ainsi la question de l'utilisation des anciens S.S. sera résolue. » Voilà qui est clair.

L'ACTION S'AMPLIFIE CONTRE LES ACCORDS DE BONN ET DE PARIS

De toutes parts, nous parvenons des informations sur l'action menée, à Paris et en province, avec l'appui du M.R.A.P., contre les accords de Bonn et de Paris. Nous en donnons ci-dessous un résumé.

- 2^e arrondissement :** Une lettre de Mme Jeannette Vermeersch. Elue à une conférence organisée par la section du M.R.A.P. du 2^e une délégation a pris contact avec les différents députés du secteur. Elle a été reçue par Mme Jeannette VERMEERSCH, député communiste. Celle-ci a eu un entretien avec Mme Jeannette Vermeersch, député communiste. Elle a été reçue par Mme Jeannette VERMEERSCH, député communiste. Elle a été reçue par Mme Jeannette VERMEERSCH, député communiste.
- 3^e arrondissement :** Meeting à l'Hôtel Moderne. Sur l'initiative du comité juif d'action contre les accords de Bonn et de Paris, un important meeting s'est tenu le 14 décembre à l'Hôtel Moderne. Tour à tour, prirent la parole : M. André BLUMEL, Henri BULAWKO, secrétaire du mouvement sioniste « Hachomer Hatzair » ; VILNER, président de l'Amicale des Déportés Juifs ; POZNANSKI, président de l'Union des Sociétés Juives de France ; MOSKOWITZ, conseiller municipal (R.P.F.) et notre secrétaire général, Charles PALANT. Signalons une intéressante initiative prise par la section du M.R.A.P. du 3^e : la mise en circulation de « cahiers antiracistes », où les habitants de l'arrondissement sont invités à écrire en quelques mots les raisons pour lesquelles ils s'opposent à la ratification des accords de Bonn et de Paris.
- 10^e arrondissement :** Initiatives diverses. Un large comité juif d'action contre le réarmement de l'Allemagne s'est constitué dans le 10^e

- sous la présidence de M. Henri KRIVKOSKI. Ce comité a décidé de mettre en circulation des listes de pétition contre les accords de Bonn et de Paris. Le 8 décembre, salle de l'Entrepôt, s'est tenu un meeting avec la participation de MM. Vincent BADE, député radical ; Raymond GUYOT, député communiste ; le général PETIT, conseiller de la République ; Emile KAHN, président de la Ligue des Droits de l'Homme.
- 12^e arrondissement :** Création d'un comité. Un comité juif d'action s'est également constitué dans le 12^e arrondissement. Il a mis sur pied un plan de travail pour les prochaines semaines.
- 13^e arrondissement :** Meeting en janvier. Le comité d'action du 13^e comprend des personnalités diverses et les représentants de sociétés et organisations locales, prépare un meeting pour janvier. Il a organisé la collecte de signatures contre les accords de Bonn et de Paris.
- 18^e arrondissement :** Large unité antiraciste. Sous la présidence de M. l'abbé GRANGIER, M. Armand DY-MENSTAJN, membre du Bureau National du M.R.A.P., a fait une conférence sur les accords de Bonn et de Paris. On a noté la présence, à la tribune et dans la salle, de MM. BELANGER (section locale de l'U.F.A.C.), AMAR et MARX (A.R.A.C.), Mme FURNAL (F.N.D.I.R.P.), MM. Max WEIL, ancien président de la 18^e section de la U.I.C.A., le Dr KAPLAN, SIMON (U.J.R.E.), M. le pasteur LENEBACH, empêché, s'étant excusé. A l'issue de cette soirée, un comité antiraciste d'action contre le réarmement de l'Allemagne est constitué.
- 19^e arrondissement :** Deux meetings. Deux meetings, rassemblant près de 400 personnes ont eu lieu place du Colonel-Fabien et place des Fêtes, sur l'initiative du comité juif d'action contre le réarmement de l'Allemagne.
- 20^e arrondissement :** De nouvelles manifestations. Le comité antiraciste qui s'est constitué en novembre dans le 20^e comprend, rappelons-le, outre des personnalités diverses, les représentants des sections locales du M.R.A.P. et de la L.I.C.A. Il prépare une conférence d'information et un nouveau meeting pour le 26 janvier.
- Montreuil :** Unanimité. Toutes les organisations et sociétés juives existant à Montreuil, ainsi que des personnalités diverses, participent au comité juif d'action contre le réarmement de l'Allemagne, qui s'est constitué le 14 décembre à l'issue d'une conférence d'information.
- Ce comité a organisé la collecte de signatures contre les accords de Bonn et de Paris. Il s'est adressé au Conseil Municipal de la ville, pour lui demander d'adopter une résolution s'opposant à la ratification de ces accords.
- Nancy :** Intervention auprès des députés. Un comité de coordination, comprenant toutes les organisations juives de Nancy, excepté la fédération sioniste, s'est constitué pour lutter contre les accords de Bonn et de Paris. Ce comité s'est adressé à tous les élus du département, qui lui ont répondu favorablement, s'engageant à s'opposer aux accords.
- Imposantes manifestations au Mont-Valérien et au Père-Lachaise.** L'exécution par l'occupant nazi, le 15 décembre 1941, de cent otages, juifs et non-juifs, parmi lesquels Gabriel Péri, a été commémorée dignement, le 13 décembre au Mont-Valérien, et le 20 décembre au Père-Lachaise. Cette dernière manifestation, organisée par l'Amicale des Déportés Juifs, était placée sous le patronage d'un comité comprenant : MM. le grand rabbin KA-

MULTIPLES MANIFESTATIONS D'ANTISÉMITISME

D'autres cimetières... A Moench Gladbach, près de Cologne, le monument dédié aux juifs tués pendant la première guerre mondiale, a été gravement détérioré. Détruit par les nazis, ce monument avait été reconstruit il y a quelques mois. Le cimetière juif de Montabaur, dans les montagnes du Westerwald, qui, durant l'époque nazie était resté à peu près intact, a été entièrement bouleversé et réduit en un champ de débris. Encore la « pureté raciale ». Dans un article sur « la situation raciale en Allemagne », le journal Deutschland Briefe, de Dusseldorf, réclame une active « protection de la pureté raciale ». A cet effet, il propose le vote, en Allemagne Occidentale, d'une loi interdisant le mariage

Plus jamais ça!...



Comment, au souvenir de ces horribles images des camps de la mort, ne pas lutter de toutes ses forces contre le réarmement des assassins.

Les archives des camps et de la Gestapo seront-elles rendues aux bourreaux ?

Pourquoi cette opération ? Le gouvernement Adenauer, représentant et continuateur des nazis, a doublement intérêt à mettre la main sur ces importants documents : 1. — Il pourra faire disparaître les pièces les plus compromettantes, et, pour faciliter, sur le plan psychologique, « l'intégration européenne », escamoter les crimes nazis les plus graves, minimiser le nombre des victimes, etc... 2. — Il aura la possibilité de poursuivre les persécutions contre les adversaires du régime nazi qui ont pu échapper à l'extermination. Et ce d'autant plus facilement si, les accords de Bonn et de Paris étant ratifiés, les troupes allemandes sont au-

torisées à stationner en France et dans d'autres pays anciennement occupés. **Une aide aux bourreaux** Les accords de Bonn, d'ailleurs, en leur cinquième partie, chapitre quatrième, traitent spécialement de cet aspect de la collaboration « européenne ». Consacrée au « règlement des questions issues de la guerre et de l'occupation », cette partie des accords charge l'Allemagne Occidentale de conserver « toutes les archives existantes, relatives aux procédures judiciaires ou administratives et tout autres activités officielles, concernant... les personnes persécutées en raison de leurs opinions politiques, de leur race, de leur religion ou de leur idéologie ». Ce sont donc tous les documents, toutes les fiches de la Gestapo que l'on envisage de rendre, avec les archives des camps, aux bourreaux d'hier. Cette opération qui, aujourd'hui, se heurte à la protestation des résistants, des anciens déportés, de tous les patriotes, pourrait s'accomplir « légalement » si les accords de Bonn étaient ratifiés. Elle doit être empêchée par tous ceux qui ne veulent pas revoir les horreurs que nous avons vécues naguère.

Pierre COT
pris Staline 1953
est le Directeur de
« Défense de la Paix »

Au sommaire du n° 32
Janvier 1954

Carnet de notes d'un député
soviétique en tournée dans
sa circonscription
par Ilya EHRENBURG
Le Conseil Mondial et ses
alliés
par Claude MORGAN
Les chances d'un accord atomique
par Alexis SURKOV
Mon voyage au Japon
par Anne PHILIPPE
Les hommes de l'avenir se
nourriront-ils d'algues ?
L'obésité
Tous les prix Staline sont des
collaborateurs de « Défense
de la Paix », la revue qui
fait le tour du monde.
Dans tous les kiosques
et bibliothèques
de Paris, Marseille
Le numéro : 100 francs
Abonnements à « Défense de la
Paix » : 33, rue Vivienne, Paris-2^e
1 an 950 fr. - 6 mois 520 fr.
C.C.P. 8176-91 Paris
Spécimen gratuit sur simple
demande

LES archives des camps nazis, conservées actuellement à Arolsen par un organisme franco-anglais-américain, seront-elles remises au gouvernement de Bonn ? Voici plusieurs mois déjà, nous alertons nos lecteurs sur la menace d'un tel transfert. De nouveaux faits sont venus, récemment, confirmer nos craintes. Divers porte-parole des forces américaines d'occupation viennent de reconnaître que ce transfert est activement préparé, et pourrait avoir lieu très prochainement.

Dachau sera-t-il EFFACÉ de l'histoire ?

Dans le cadre de la politique « européenne », les autorités d'Allemagne Occidentale ne négligent rien qui puisse faciliter la réhabilitation des bourreaux hitlériens. C'est ainsi que vient d'être créé à Bonn un « Institut des questions de l'occupation », chargé, au moyen d'une active propagande, d'accrediter l'idée que les crimes nazis ne furent pas aussi terribles que l'aurait affirmé le tribunal international de Nuremberg. En particulier, cet organisme s'emploiera à « réduire » bien au-dessous de six millions le nombre des juifs massacrés en Europe sous le régime hitlérien. Dans le même ordre d'idées, on annonce que le gouvernement de Bavière a décidé de faire disparaître toute trace de l'ancien camp de Dachau. VERS L'OUVERTURE DE NOUVEAUX CAMPS Par contre, le gouvernement de Bonn envisage d'ores et déjà d'ouvrir, à son compte, des camps de concentration. C'est ce que prévoit une loi qui sera soumise prochainement au parlement. En vertu de cette loi, les personnes déclarées « indésirables » pourront, sans procédure judiciaire, être internées, est-il précisé, « non seulement dans les prisons, mais également dans des camps de concentration. » Faire oublier les crimes des nazis pour pouvoir plus aisément les poursuivre : telle est la méthode d'Adenauer.

torisées à stationner en France et dans d'autres pays anciennement occupés. **Une aide aux bourreaux** Les accords de Bonn, d'ailleurs, en leur cinquième partie, chapitre quatrième, traitent spécialement de cet aspect de la collaboration « européenne ». Consacrée au « règlement des questions issues de la guerre et de l'occupation », cette partie des accords charge l'Allemagne Occidentale de conserver « toutes les archives existantes, relatives aux procédures judiciaires ou administratives et tout autres activités officielles, concernant... les personnes persécutées en raison de leurs opinions politiques, de leur race, de leur religion ou de leur idéologie ». Ce sont donc tous les documents, toutes les fiches de la Gestapo que l'on envisage de rendre, avec les archives des camps, aux bourreaux d'hier. Cette opération qui, aujourd'hui, se heurte à la protestation des résistants, des anciens déportés, de tous les patriotes, pourrait s'accomplir « légalement » si les accords de Bonn étaient ratifiés. Elle doit être empêchée par tous ceux qui ne veulent pas revoir les horreurs que nous avons vécues naguère.

L'I.G. FARBEN DOIT PAYER

D'ACCORD avec le gouvernement nazi et la S.S., plusieurs firmes allemandes ont participé, pendant la guerre, à la honteuse surexploitation des déportés et des prisonniers. En particulier, le trust chimique I. G. Farben utilisa les déportés d'Auschwitz à la construction d'une usine de caoutchouc synthétique (Buna), à Monowitz. Sous-alimentés, traités comme des esclaves, les déportés étaient soumis au régime du travail forcé dans les conditions les plus barbares. Investie du droit de vie et de mort, l'I. G. Farben coopérait avec la S.S. pour pratiquer la « sélection », et envoyer au camp d'extermination de Birkenau, ceux des internés qui ne résistaient pas à ce régime. C'était tout bénéfice, puisque l'I. G. Farben fournissait aussi les gaz avec lesquels on asphyxialt les victimes. Un rescapé obtient des dommages et intérêts. Un rescapé de cet enfer, M. Norbert Wolheim, a intenté un procès à l'I. G. Farben devant le tribunal de Francfort. Parmi les témoins cités par lui, se trouvaient deux prisonniers de guerre anglais et plusieurs français, dont le professeur Wältz, de la Faculté de Strasbourg. L'I. G. Farben a été reconnue coupable et condamnée à payer 10.000 marks (800.000 francs environ) de dommages et intérêts à M. Wolheim. La firme allemande a fait appel. 2.000 plaintes. Un procès semblable s'est déroulé à Mannheim, devant un tribunal américain. Un soldat américain, qui, étant prisonnier, fut également soumis au travail forcé à Monowitz, a réclamé 550.000 marks de dommages et intérêts. D'ores et déjà le tribunal a rejeté les arguments des avocats de l'I. G. Farben, qui le prétendaient incompetent. On annonce d'autre part que 2.000 plaintes ont été déposées dans les dernières semaines contre l'I. G. Farben, par d'autres internés des camps nazis. Il pourrait y en avoir beaucoup d'autres. N'est-il pas normal, en effet, que les magnats de la Ruhr, qui ont soutenu Hitler et ont fait de fabuleux bénéfices grâce aux crimes hitlériens, et dont certains, condamnés comme criminels de guerre, ont été remis en liberté par les occidentaux, paient des indemnités aux victimes qu'ils ont directement soumise à leur exploitation inhumaine ?

Une réunion de médecins

Le 21 décembre a eu lieu, à la salle des Ingénieurs Civils, une importante réunion de personnalités médicales de toutes tendances contre les accords de Bonn et de Paris. Y participèrent plus de 150 médecins et professeurs, parmi lesquels le professeur Weil-Hallé, Mme Tedeo, chef radiologiste des hôpitaux de Paris, les professeurs Karoll, Jean Weill, Taton, Monod, André Bloch, ainsi que le Dr Ginsbourg, membre du Bureau National du M.R.A.P., etc. Des rapports furent présentés par les professeurs Bernard Lavigne et Edmond Vermeil et le Dr Klotz. A l'issue de cette réunion une résolution condamnant le réarmement allemand a été adoptée à l'unanimité.

Puisqu'on ne vous le dit pas...

Voilà qui en dit long... Le général Telford Taylor, qui fut, au procès international de Nuremberg, le procureur américain chargé de requérir contre les criminels de guerre nazis, vient d'être convoqué devant la commission des activités anti-américaines.

Le maître et les élèves

Aux termes du pacte militaire signé entre Madrid et Washington des techniciens américains viendront en Espagne aménager des bases d'aviation. Mais minute ! cet accord sur le « prêt pour louer » n'exclut pas pour chacun des contractants le droit d'avoir ses indésirables particuliers. Le ministre espagnol des Affaires Etrangères y est allé... franco avec l'ambassadeur des U.S.A. Considérant que les Français maçons pullulent dans l'aviation américaine nous exigeons que soit vérifiée la « loyauté » des techniciens que vous nous enverrez, a-t-il exigé.

Le joyeux Noël des criminels de guerre

Cent-dix-neuf criminels de guerre ont bénéficié des mesures d'amnistie produites, à l'occasion de Noël, par les autorités d'occupation en Allemagne Occidentale. Georg von KUECHLER, qui appartient à l'état-major de la Wehrmacht ; Edwin KATZENELLENBOGEN, ex-médecin du camp de Buchenwald ; Karl BEINE, qui assassina des prisonniers soviétiques, etc... Ainsi s'enrichit la nouvelle Wehrmacht et les organismes dirigeants de l'« Europe » dont rêve Adenauer.

POUR LA REHABILITATION DES ROSENBERG

L'Affaire SOBELL devant la Cour Suprême

Morton Sobell, le jeune scientifique américain condamné à trente ans de prison dans la même affaire que les Rosenberg, vient de faire appel de sa condamnation auprès de la Cour Suprême des Etats-Unis. On sait que la Cour d'Appel fédérale de New-York, a rejeté son premier pourvoi il y a quelques semaines.

LE COMITÉ AMÉRICAIN ACCUSE...

Au début de décembre, le Comité américain pour la défense de la justice dans l'affaire Rosenberg-Sobell a remis à la Commission judiciaire du Sénat un mémorandum invitant à faire une enquête sur la conduite du ministère de la Justice dans l'affaire Rosenberg et l'affaire Sobell.

Résumant les irrégularités commises par les services de l'Attorney Général (ministre de la Justice) Brownell, ce document de 33 pages, établit contre eux les accusations suivantes : 1. — Le ministère de la Justice a délibérément utilisé et encouragé les faux-témoignages contre les Rosenberg et contre Morton Sobell ;

2. — Il a promis et effectivement donné des récompenses à plusieurs témoins importants du procès Rosenberg-Sobell ;

3. — Il s'est volontairement livré à une campagne illégale de falsifications en livrant des informations à la presse, avant même le procès, ce qui, en influençant défavorablement l'opinion publique à l'égard des accusés, modifia les données essentielles de l'affaire ;

4. — Il s'est efforcé et s'efforce encore d'empêcher l'examen par les tribunaux des documents qui démontrent les faux-témoignages et éclaire le rôle joué, pour les obtenir, par le ministère lui-même ;

5. — Il a exercé des tortures morales contre Rosenberg, des tortures morales et même des violences physiques contre Morton Sobell ;

6. — Par des tromperies et des falsifications, il a influé sur la décision des tribunaux chargés de juger l'affaire ;

7. — En dissimulant certaines informations, par des tromperies et de grossières falsifications, il a influé sur la conduite de deux Présidents des Etats-Unis, qui avaient été saisis d'appels à la clémence.

En même temps que le document, une lettre du Comité Rosenberg-Sobell a été remise au président de la Commission sénatoriale. Elle déclare notamment : « Notre initiative nous est dictée par notre foi inébranlable dans les traditions de la justice américaine... C'est parce que nous croyons fermement que le ministère de la Justice a violé les principes de notre système judiciaire, que nous venons soumettre cette requête.

Nous accusons le ministère de la Justice d'avoir entravé la justice des tribunaux en ayant recours à une procédure non-américaine substituant l'accusation aux preuves, et à des falsifications destinées à influencer l'opinion publique... Nous sommes pleinement conscients de la gravité des accusations que nous portons. Mais nous estimons que l'honneur et le prestige de notre pays exigent qu'il soit fait une entière lumière sur cette affaire.

Un Fonds de soutien pour Michaël et Robby
Un Fonds de soutien pour les enfants Rosenberg vient d'être constitué aux Etats-Unis. Il se compose de : M. Emmanuel BLOCH, l'avocat des Rosenberg ; l'écrivain Shirley GRAHAM ; le poète Yuri SUHL ; James ARONSON, rédacteur en chef de l'hebdomadaire National Guardian et le professeur Max SHARP, de l'Université de Chicago.

Documentez-vous sur l'Affaire Rosenberg lisez et diffusez « LES AMANTS DE LA LIBERTÉ » 20 pages - 20 francs

Comité Français pour la Réhabilitation des Rosenberg 10, rue de Châteaudun (9^e)

Menacé de la chaise électrique LE NOIR WESLEY ROBERT WELLS DOIT ETRE SAUVÉ !

Un Noir de 44 ans, Wesley Roberts Wells, victime du racisme, peut d'ici quelques semaines, être conduit à la chaise électrique, si la protestation mondiale ne parvient pas à le sauver.

Arrêté pour vol en 1928, il se trouve depuis lors à la prison de Sacramento (Californie). Un jour, en 1942, indigné par le racismisme d'un gardien, il riposta aux brutalités dont lui-même et les autres prisonniers noirs étaient l'objet. Le gardien fut blessé. Wells fut jugé et condamné à mort. C'était la première fois dans l'histoire de la Californie que la peine capitale était prononcée contre un homme qui n'avait pas tué.

Le Cour Suprême vient de rejeter l'appel de Wells. Que les gens de cœur réclament une mesure de clémence et de justice, pour éviter que coule encore le sang d'un innocent.

LA RÉCEPTION EN L'HONNEUR DU PRÉSIDENT LYON-CAEN

(Suite de la page 1)
Mme Denise Decourdemanche, salueant Mme Léon Lyon-Caen, l'assura également de l'affection sympathique de notre Mouvement tout entier.

Dans une brillante allocution, M. Pierre Paraf rendit à son tour hommage à notre président.

TIT : Gérard PHILIPPE ; Marcel PRENANT ; Paul RIVET ; Mme Françoise ROSAY ; MM. le grand-rabbin SCHILLI, St-CART DE PLAULOZES, président de la Ligue des Droits de l'Homme ; Henri TORRES, sénateur ; le professeur Edmond VERMEIL.

En termes empreints d'une émotion modeste, M. Léon LYON-CAEN remercia Charles Palani, les différents orateurs et l'assistance. Il rappela les raisons qui l'ont amené au M.R.A.P. dont il salua le dynamisme et l'efficacité. Il exprima l'espoir de voir le M.R.A.P. poursuivant son action généreuse, au service exclusif de l'idéal de fraternité et de paix, ouvrir toujours plus à l'union des antifascistes, sans distinction de confessions et d'opinions politiques — union qui, seule permettra de vaincre les forces de haine et de guerre.

Au cours de cette réception amicale, de nombreux invités, qui priaient contact pour la première fois avec le M.R.A.P., firent connaître leur accord avec notre action et leur volonté de la soutenir dans tous les domaines. Une collecte organisée sur place rapporta près de 150.000 francs.

Tous les combattants antifascistes se félicitèrent sans aucun doute de cette belle manifestation qui s'est exprimée avec éclat l'union des milieux les plus divers autour du M.R.A.P. et de son président.

Malin condamné par l'O. N. U.

« La notion de ségrégation raciale, qu'un certain nombre de délégations reprochent depuis l'an dernier au gouvernement de l'Afrique du Sud d'appliquer, est chose complètement étrangère aux traditions, aux mœurs et à la législation du peuple français. »

Bien... C'est ainsi que s'est exprimé M. Loeel, représentant de la France à l'O.N.U., à l'occasion d'un débat sur l'Afrique du Sud et les ignobles procédés du gouvernement Malan.

Mais... Il annonça par la suite que sa délégation ne voterait pas la motion de l'Inde condamnant les racistes sud-africains... Cependant par 38 voix contre 2 et 19 abstentions la commission politique spéciale de l'O.N.U. a condamné la politique raciale du gouvernement de l'Union Sud-Africaine.

Les 2 voix contre sont la Grèce, et bien sûr, l'Afrique du Sud. Les représentants français se sont abstenus dans le vote de la motion qui demandait à Malan d'abandonner son projet de grouper les noirs, les blancs et les métis dans des régions séparées.

Le peuple de France, lui, condamne sévèrement de telles procédés. L'abstention de la délégation française à l'O.N.U. ne peut que l'indigner !

Une interview de M. Giuseppe NITTI A VIENNE DES JURISTES DU MONDE ENTIER EXAMINERONT (entre autres) LA QUESTION DES DISCRIMINATION RACIALES

Du 4 au 7 janvier, à Vienne, se tiendra une importante Conférence internationale des juristes pour la défense des libertés démocratiques. D'ores et déjà, de nombreux magistrats et avocats, d'opinions politiques très diverses, se sont, dans le monde entier, associés à cette conférence.

L'un de ses initiateurs, M. Giuseppe NITTI, membre éminent du barreau de Rome, spécialiste du droit international, a bien voulu, lors de son récent passage à Paris, accorder une interview à Droit et Liberté.

« Notre conférence internationale, nous a-t-il déclaré, a été rendue nécessaire par les violations des lois et des constitutions qui se font aujourd'hui fréquentes dans un certain nombre de pays. »

Le premier point de l'ordre du jour est ainsi fixé : « Examen critique des problèmes posés par la discrimination au regard de l'égalité devant la loi, particulièrement quant à l'exercice des libertés publiques et des droits constitutionnels. »

Les discriminations auxquelles nous assistons sont basées sur des critères variés. C'est ce que l'on exprime couramment en disant que « la loi n'est pas la même pour tous ». Il est certain que nous examinerons spécialement, à Vienne, les discriminations de caractère racial, pratiquées par exemple à l'égard des peuples coloniaux et des gens de couleur. Un rapport est prévu sur cette question.

Les juristes des différents pays échangeront leurs expériences dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres. Les abus seront dénoncés devant l'opinion, et nous envisagerons les moyens de les faire disparaître.

« Dans l'affaire Rosenberg, la procédure a été absurde. Les droits essentiels de l'homme ont été violés. Il est souhaitable que, rapidement, un contre-projet ait lieu pour faire éclater la vérité. »

Les conséquences juridiques de la Communauté Européenne de Défense, seront également, entre autres questions, examinées par les juristes réunis à Vienne. La C.E.D. entraînerait en effet, dans les pays qui l'auraient ratifiée, la création de tribunaux d'exception qui auraient le pas sur les juridictions nationales.

Par le nombre et le caractère largement représentatif des juristes qui doivent y participer, aussi bien, on le voit, que par l'importance des problèmes traités, la Conférence de Vienne est appelée, sans aucun doute, à avoir un retentissement considérable.

Le régime populaire a assuré à la population juive et à d'autres minorités, des droits égaux à ceux du peuple roumain. Les réalisations du régime de démocratie populaire, la pleine liberté assurée au peuple roumain et aux diverses minorités nationales, témoignent aujourd'hui de la différence radicale existant entre le sombre passé et la vie nouvelle, dont bénéficient tous les travailleurs, sans distinction de nationalité, d'origine ou de religion.

Jadis, sous l'ancien régime, les travailleurs étaient soumis à une exploitation impitoyable et à l'exploitation : famine, chômage, maladie, analphabétisme. Les minorités nationales étaient plus particulièrement frappées. Pour briser l'unité combattive du peuple, l'ancien régime utilisait l'arme venimeuse du nationalisme chauvin. Les partis bourgeois-agrariens tentaient de détourner contre les minorités, et notamment contre les juifs, les luttes de la classe ouvrière. Dans le même temps, la bourgeoisie des minorités nationales, appuyant ces diversions, s'efforçait d'attiser l'inimitié entre les dites minorités et le peuple roumain.

Les dirigeants de la bourgeoisie juive furent ainsi logiquement amenés à prêter leur appui au fascisme d'Antonescu, tandis que la population laborieuse juive subissait les pogroms des Régionnaires, les massacres de Jassy et de Doroboi, les camps de travaux forcés et les déportations. Des dizaines de milliers de juifs ont ainsi péri, laissant des milliers de veuves et d'orphelins.

Le régime populaire a assuré à la population juive et à d'autres minorités, des droits égaux à ceux du peuple roumain. Les réalisations du régime de démocratie populaire, la pleine liberté assurée au peuple roumain et aux diverses minorités nationales, témoignent aujourd'hui de la différence radicale existant entre le sombre passé et la vie nouvelle, dont bénéficient tous les travailleurs, sans distinction de nationalité, d'origine ou de religion.

Jadis, sous l'ancien régime, les travailleurs étaient soumis à une exploitation impitoyable et à l'exploitation : famine, chômage, maladie, analphabétisme. Les minorités nationales étaient plus particulièrement frappées. Pour briser l'unité combattive du peuple, l'ancien régime utilisait l'arme venimeuse du nationalisme chauvin. Les partis bourgeois-agrariens tentaient de détourner contre les minorités, et notamment contre les juifs, les luttes de la classe ouvrière. Dans le même temps, la bourgeoisie des minorités nationales, appuyant ces diversions, s'efforçait d'attiser l'inimitié entre les dites minorités et le peuple roumain.

à...

BERLIN (Est) — UN MONUMENT à la mémoire des victimes juives du nazisme a été inauguré dans le cimetière de Weissenhof, en présence des représentants de la municipalité de Berlin-Est. Le cérémonial a été présidé par le noble Alexander G.

COPENHAGUE — LES QUATRE DERNIERS criminels de quatre emprisonnés au Danemark, ont été libérés à l'occasion du Noël. Ce sont le journaliste, ancien chef de la gestapo, condamné à mort à la libération, et trois autres scélérats.

LONDRES — SHALOM ASCH, le célèbre écrivain juif, a déclaré de « Starbuck » de Londres, il a déclaré qu'il quitterait les Etats-Unis, où il vit depuis 1909, en raison de « l'atmosphère d'intolérance » qui règne aujourd'hui dans ce pays.

KANSAS CITY — DEUX MAGASINS d'habillement et un kiosque de rafraîchissements appartenant à des juifs ont été saisis par la bombe.

MONTREAL — Un DÉPUTÉ canadien, J. H. Macdonald, a déclaré de « Starbuck » de Londres, il a déclaré qu'il quitterait les Etats-Unis, où il vit depuis 1909, en raison de « l'atmosphère d'intolérance » qui règne aujourd'hui dans ce pays.

NEW-YORK — GUERRE aux JOUFS ? Le président des Juifs américains, David Greenglass, a déclaré de « Starbuck » de Londres, il a déclaré qu'il quitterait les Etats-Unis, où il vit depuis 1909, en raison de « l'atmosphère d'intolérance » qui règne aujourd'hui dans ce pays.

VARSOVIE — ANCIEN POLICIER de ghetto, qui a été condamné à la prison à vie en raison des atrocités qu'il a commises sous l'occupation.

Lettre de Roumanie

Dans tous les domaines, les juifs jouent un rôle actif

La République Populaire Roumaine, proclamée il y a six ans, après le départ du roi Michel, fête ces jours-ci son anniversaire. A cette occasion, un correspondant de Bucarest, Abraham Laybovitch, nous a adressé l'article que nous publions ci-dessous :

La libération du peuple roumain, en août 1944, a permis à la population juive d'échapper à l'extermination totale que lui préparèrent les hitlériens et la clique d'Antonescu.

Les réalisations du régime de démocratie populaire, la pleine liberté assurée au peuple roumain et aux diverses minorités nationales, témoignent aujourd'hui de la différence radicale existant entre le sombre passé et la vie nouvelle, dont bénéficient tous les travailleurs, sans distinction de nationalité, d'origine ou de religion.

Jadis, sous l'ancien régime, les travailleurs étaient soumis à une exploitation impitoyable et à l'exploitation : famine, chômage, maladie, analphabétisme. Les minorités nationales étaient plus particulièrement frappées. Pour briser l'unité combattive du peuple, l'ancien régime utilisait l'arme venimeuse du nationalisme chauvin. Les partis bourgeois-agrariens tentaient de détourner contre les minorités, et notamment contre les juifs, les luttes de la classe ouvrière. Dans le même temps, la bourgeoisie des minorités nationales, appuyant ces diversions, s'efforçait d'attiser l'inimitié entre les dites minorités et le peuple roumain.

Les dirigeants de la bourgeoisie juive furent ainsi logiquement amenés à prêter leur appui au fascisme d'Antonescu, tandis que la population laborieuse juive subissait les pogroms des Régionnaires, les massacres de Jassy et de Doroboi, les camps de travaux forcés et les déportations. Des dizaines de milliers de juifs ont ainsi péri, laissant des milliers de veuves et d'orphelins.

Le régime populaire a assuré à la population juive et à d'autres minorités, des droits égaux à ceux du peuple roumain. Les réalisations du régime de démocratie populaire, la pleine liberté assurée au peuple roumain et aux diverses minorités nationales, témoignent aujourd'hui de la différence radicale existant entre le sombre passé et la vie nouvelle, dont bénéficient tous les travailleurs, sans distinction de nationalité, d'origine ou de religion.

Jadis, sous l'ancien régime, les travailleurs étaient soumis à une exploitation impitoyable et à l'exploitation : famine, chômage, maladie, analphabétisme. Les minorités nationales étaient plus particulièrement frappées. Pour briser l'unité combattive du peuple, l'ancien régime utilisait l'arme venimeuse du nationalisme chauvin. Les partis bourgeois-agrariens tentaient de détourner contre les minorités, et notamment contre les juifs, les luttes de la classe ouvrière. Dans le même temps, la bourgeoisie des minorités nationales, appuyant ces diversions, s'efforçait d'attiser l'inimitié entre les dites minorités et le peuple roumain.

Les dirigeants de la bourgeoisie juive furent ainsi logiquement amenés à prêter leur appui au fascisme d'Antonescu, tandis que la population laborieuse juive subissait les pogroms des Régionnaires, les massacres de Jassy et de Doroboi, les camps de travaux forcés et les déportations. Des dizaines de milliers de juifs ont ainsi péri, laissant des milliers de veuves et d'orphelins.

Le régime populaire a assuré à la population juive et à d'autres minorités, des droits égaux à ceux du peuple roumain. Les réalisations du régime de démocratie populaire, la pleine liberté assurée au peuple roumain et aux diverses minorités nationales, témoignent aujourd'hui de la différence radicale existant entre le sombre passé et la vie nouvelle, dont bénéficient tous les travailleurs, sans distinction de nationalité, d'origine ou de religion.

Les écoles pédagogiques et éducatives de langue yiddish fonctionnent à Bucarest, Jassy et Ploiesti. Les nombreux enfants de langues yiddish trouvent dans les grandes écoles de l'enseignement principal et secondaire, illustrés l'effort soutenu par le régime pour assurer le libre développement culturel de la minorité juive.

Parmi les innovateurs et les travailleurs d'élite de la République Démocratique Roumaine, figurent de nombreux travailleurs juifs, tels que les journaux Hermann Grünberg et Herschko Edelman, ou l'ouvrière du textile Pina Schwartz. Il en est de même de Lis Gibbovitch, Rifka Strilitz, honorées dans tout le pays. Celles dernières, en raison de ses mérites, a été récemment élue déléguée au Congrès national des femmes.

Les ingénieurs Erwin Edelstein, Sergiu Cousseco, Louis Rubel et Cornel Viad ont travaillé côte à côte à la construction du premier camion-automobile roumain.

Profondément intéressée à la défense et à la consolidation des libertés et des droits acquis, ainsi qu'au développement de son travail pacifique pour une vie toujours meilleure, la population juive de notre pays participe de toutes ses forces, avec l'ensemble du peuple roumain au grand combat pour la paix.

A. LAYBOVITCH.

Important meeting dans le 5^e arrondissement

L'actuel Comité du 5^e arrondissement pour la Réhabilitation des Rosenberg a organisé, le jeudi 17 décembre, une réunion publique, à la salle G de la Mutualité.

Devant une assistance nombreuse et attentive, ont pris la parole : M. Paul VILLARD, secrétaire du Comité National pour la Réhabilitation des Rosenberg ; M. René MIRANDE, ancien député ; le professeur Maurice LACROIX, président de la Jeune République, ancien compagnon de Marc Sangnier ; Pierre ASSO, comédien ; Roger MARLA, président de la section du M.R.A.P. du 5^e ; Mme Jeannette AUDIBERT, secrétaire du Comité du 5^e pour la Réhabilitation des Rosenberg.

Des messages de solidarité avaient été envoyés, notamment par MM. DRESCH, professeur à la Sorbonne ; Ernest KAHANE, maître de recherches au C.N.R.S. ; Maurice CUKERMAN, secrétaire de la Fédération de la Seine du Secours Populaire Français ; Pierre ESTRADERE, député de Paris ; Mme Zinah TCHOUB, de l'I.J.R.E. du 5^e.

Parmi les personnalités présentes, citons : M. le professeur Georges TEISSIER ; Henri HERNAND, journaliste catholique ; Mme Yvette NEFF, de l'Union Française Universitaire ; MM. DOUINE, secrétaire du centre inter-syndical (C.G.T.) du 5^e ; Robert BOUDRY, gouver-

Dans sa prison Jeanne BERGÉ rend hommage aux ROSENBERG

Tout comme Henri Martin, Jeanne Bergé, jeune femme de 30 ans, fut condamnée à Saigon, il y a quelque temps, à une peine de 20 ans de bagnes pour avoir participé à la campagne en faveur de la paix au Viet-Nam.

Gravement malade, transportée de prison en prison, elle se trouve à l'heure actuelle à l'infirmerie de celle de Pau.

Le 12 décembre, elle épousa à la mairie de cette ville, un officier de la marine marchande, Charles Nahon.

Au cours d'un vin d'honneur, qui eut lieu à la prison après son mariage, Jeanne Bergé, entourée pour quelques instants de son mari et de sa famille, prononça quelques paroles émues. Après avoir déclaré qu'elle ne regretta nullement son action pacifique, elle associa à son bonheur juif et à son propre sacrifice, le souvenir d'Ethel et Julius Rosenberg, « morts, souligna-t-elle, pour une noble cause ».

REFLEXIONS SUR L'AFFAIRE ROSENBERG

ETHEL et Julius Rosenberg sont morts. Cette phase tragique de l'affaire Rosenberg est conclue. L'horrible forfait est accompli. Le gouvernement a licencié William A. Carroll, le bourreau qui fit son « sale travail ».

Mais l'affaire Rosenberg n'est pas terminée. Elle ne sera classée que lorsque seront résolus pleinement, dans l'intérêt du peuple, les problèmes vitaux dont cet acte de terreur fait partie intégrante.

Le maillon d'une chaîne
Dans cette terrible bataille pour deux vies, s'affrontèrent deux puissants groupes sociaux. L'un fermement dirigé, réclama la mort avec véhémence. Cette conclusion dramatique n'était cependant pas son but ultime.

La mort des Rosenberg ne doit être que le maillon d'une chaîne d'événements, une manœuvre tactique tendant vers un objectif infiniment plus important. Les fins stratégiques poursuivies par ceux qui assassinèrent Ethel et Julius Rosenberg englobent la guerre et le fascisme, opposés à la paix et à la démocratie. Cette lutte met en

peril la vie de millions d'individus. Le second groupe, qui réclama la vie, était, quoique insuffisamment organisé, d'une force sans précédent aux Etats-Unis. Il s'étendait à toutes les couches de la société. Au cours de la lutte, il grandit dans des proportions magnifiques. Mais il ne fut jamais consolidé politiquement, même autour de l'appel à la clémence. Cela perdit les Rosenberg. Aucun de ces deux groupes ne parvint à obtenir l'adhésion ou le soutien de la masse des Américains, qui restèrent passifs jusqu'à la fin.

Ceux qui combattirent pour la vie de ces deux jeunes êtres ne parent jamais surmonter leurs divergences d'ordre politique, racial ou religieux. Ceci empêcha leur intégration complète, morale et politique, même dans la lutte.

L'hystérie bloquait la voie...
Si héroïques et magnifiques qu'ils aient été, les Rosenberg, en tant qu'individus, étaient eux-mêmes dépassés par le combat mené pour eux. Celui-ci arracha le soutien du Pape Pie XII, des Consistoires, Rabbins d'Europe de l'Ouest, de Ministres

d'Etat, sous la pression des peuples qui comprenaient. Une question vient naturellement : pourquoi la défense des Rosenberg ne rencontra-t-elle pas l'appui du Cardinal Spellman, des dirigeants d'organisations juives américaines, d'hommes des hautes sphères gouvernementales, des dirigeants de toutes les organisations des masses noires ?

La réponse est évidente : ces hommes n'ont jamais subi la même pression du peuple américain.

par William Patterson

Secrétaire du Congrès américain des Droits Civiques
d'Etat, sous la pression des peuples qui comprenaient. Une question vient naturellement : pourquoi la défense des Rosenberg ne rencontra-t-elle pas l'appui du Cardinal Spellman, des dirigeants d'organisations juives américaines, d'hommes des hautes sphères gouvernementales, des dirigeants de toutes les organisations des masses noires ?

La réponse est évidente : ces hommes n'ont jamais subi la même pression du peuple américain. Quelques hommes s'avancèrent courageusement au devant du défi des trafiquants de la mort. D'autres abandonneront des années d'action progressiste et volèrent au-devant de la sauvage hystérie, artificiellement provoquée par la presse ou d'autres moyens de propagande que le gouvernement introduisit dans l'action. La grande masse des gens ignorant ou comprenant mal la signification du conflit et les forces en présence, l'observaient passivement, ou bien la peur les clouait à l'inaction.

Le mouvement syndical n'appuya pas la défense des Rosenberg. Victime de la loi Taft-Hartley, inspirée par le gouvernement, il ne prit pas en considération le fait que l'accusation préparait l'assassinat des Rosenberg en vue de favoriser la marche au fascisme. Le mythe de la menace communiste obscurcissait l'esprit de quelques uns ; d'autres dirigeants syndicalistes faisaient de la « haute politique », tout comme certains syndicalistes allemands dans les jours qui précéderont l'avènement de Hitler.

Les dirigeants du peuple noir, dans leur majorité, ne participèrent pas à la défense des Rosenberg... Le soutien apporté par eux à la guerre de Corée les rendait incapables d'embrasser la cause des Rosenberg. Cependant les meurtriers de Julius et Ethel étaient les meurtriers des sept de Martinsville, et les mêmes qui brûlent les livres de Walter White.

liert le peuple à ce combat. La peur était une arme puissante des bourreaux. Le gouvernement développa habilement son programme de terreur politique. L'attaque antifasciste artificiellement suscitée obscurcit l'attaque très concrète et réelle menée contre la Constitution. Toutes les techniques de division furent pleinement exploitées, tous les préjugés raciaux et religieux accrus — voilà pourquoi l'unité de ceux qui tentèrent de sauver les Rosenberg ne fut jamais achevée.

Les bourreaux ont subi une défaite morale
La conspiration du gouvernement est parvenue à ses fins, mais la mort des deux jeunes époux ne termine pas l'affaire Rosenberg. Les issues dominantes restent en dépit de toute la confusion : guerre ou paix, fascisme ou démocratie.

Considérez par quelle voie le gouvernement est parvenu au meurtre des Rosenberg : le procès des écrivains de Hollywood ; Foley Square et les procès des dirigeants communistes de Pittsburgh, Los Angeles, Baltimore, Saint-Louis, Hawaii, Seattle ; les lois Mac Carran ; la brutalité policière ; les atteintes aux li-

bertés universitaires ; la xénophobie. L'exécution des Rosenberg est l'acte d'un gouvernement amené à de nouvelles formes de terreur en raison de la peur paralysante que lui inspire l'amour du peuple pour la démocratie et la paix. Le crime fut un point d'arrivée logique pour un gouvernement cherchant à prendre au piège le peuple dans les filets de la terreur fasciste. Le crime devenait l'instrument d'une politique — une politique de gouvernement.

Mais les assassins de l'héroïque couple juif eurent à soutenir une défaite morale, de proportion internationale. L'Amérique connut une mobilisation sans précédent des forces aimant la démocratie, dans une bataille sans précédent. Le plus important toutefois, c'est que ces forces agirent en ordre dispersé et non pas comme un tout indivisible. La résistante grande faiblesse de la défense des Rosenberg. La lutte pour leur réhabilitation aidera à consolider ces forces. Cette consolidation autour d'un programme minimum est un devoir ! Cette lutte se mêlera à la lutte pour la paix et la démocratie, contre toute forme de racisme et d'obscurantisme. Cette unité est une part

inséparable de tous les combats libérateurs — elle ôtera aux assassins d'Ethel et Julius Rosenberg la possibilité d'imposer le fascisme au peuple américain.

MOSLEY RECIDIVE

En Angleterre aussi, l'antifascisme réapparaît. Le trop célèbre Mosley, dirigeant des fascistes et des nationalistes de Grande-Bretagne a annoncé son intention de « prendre une part plus active dans la politique britannique et en particulier de tenir des meetings ».

D'autre part, un nommé Hugh Wilson Cowie, du Lancashire, a été condamné à trois ans de prison pour avoir exercé un chantage et des menaces contre un certain nombre de commerçants juifs. Déjà, en 1945, Cowie avait été condamné pour intelligence avec l'ennemi. Dès sa libération, il avait fondé une « Ligue Argyenne », sous le couvert de laquelle il se livrait à la fois à la propagande antisémite et à divers trafics.

Journalistes (nazis) d'hier... et d'aujourd'hui

Il est réconfortant d'assister, même en images, à la pendaison d'un Juif, écrit-il, en 1941. Une critique cinématographique, rendant compte du film « Le Juif Süss », présenté à Paris par les nazis.

son propre nom également, publiait des articles débordant de haine antiraciste, ainsi que des brochures et des livres comme « Les Décombres », où il lançait des appels de ce genre : « La France doit se purifier de lois raciales à l'instar de celles que l'Allemagne a pu prendre ».

hommes ». (Aujourd'hui, il affirme : « C'étaient des clauses de style ».) Non content de publier sa prose empoisonnée dans La Gerbe, Le combattant européen, Devenir, ex zélu serviteur de l'ennemi, adapta le style hitlérien dans tous les actes de sa vie, il obtint du Commissariat aux questions juives un poste (littéraire, ce qui ne gêna rien) d'administrateur de biens juifs ; puis il alla faire un tour au front dans la L.V.F.

Puisqu'on ne vous le dit pas...

Deux chemins...

La guerre a laissé des orphelins, l'occupation d'après-guerre a continué d'en faire. Le malheur de ces enfants s'est effacé ou a grandi avec eux suivant le monde où ils vivent.

Voici deux simples informations dont la brièveté souligne le caractère touchant de la première et acérée l'atrocité de la seconde.

Son fils unique étant mort à la guerre, V. SERKOV, ouvrier russe d'Ivanovo, adopta cinq petits orphelins : deux fillettes, une polonoise et une oséte et trois garçons, un russe, un tchèque et un moldave (Tass).

Le juge HOBSON REYNOLDS a quitté New-York pour aller enquêter en Allemagne sur les enfants illégitimes des soldats américains de couleur.

Ces enfants seraient abandonnés par leurs mères, maltraités dans les orphelinats et non admis dans les écoles. Il y a de 10.000 à 12.000 enfants « café au lait » en Allemagne (Routier).

Fortissimo

La démocratie chrétienne en Italie ne plaisait pas avec l'honneur de l'armée fasciste. Pour avoir trahi la conduite des troupes de Mussolini en Grèce, en 1940, deux critiques de cinéma, ARISTARDO et RENZI, ont été internés en forteresse. « Européen » s'il en fut, le gouvernement démocrate n'en crut pas, par cette mesure, de montrer qu'il fait le pont entre Mussolini et l'Europe.

Des militaires habillés en civil

D'autant plus que la procédure employée contre les deux cinéastes est d'une originalité inquiétante. Ils seraient, dit-il, tout le moins, passer devant une juridiction civile, mais étant donné que les civils sont des militaires en instance d'encasement, le gouvernement italien les a mis dans les griffes d'un tribunal militaire.

Le tout dernier des Mohicans

Un spectacle parlant annonce comme sensationnelle la présentation d'une troupe d'Indiens du clan des Corbeaux, de la réserve du Montana.

Que voilà bier une annonce alléchante ! Après avoir épargné quelques spécimens de Peaux-Rouges, le libre Amérique n'attend pas les laisser en réserve. Vous les verrez, Mesdames et Messieurs, mais hâtez-vous de réserver vos places...

Venez, venez dans ma boutique

Un institut américain spécialisé a fait la constatation que : « La description sous un mode idéal de la vie aux U.S.A. reproduit les émissaires éventuels en leur donnant un complexe d'infériorité ».

C'est loin tout ce dire-vous. Hélas, non. Ouvrez Dimanche Matin, l'un des derniers-nés de la presse tout-juiviste. Sous la rubrique « cinématographique vous retrouverez la signature de François Vigneul, Rebattet, Luminère.

Mais n'a-t-il pas été poursuivi après la Libération ? Si, bien sûr, et même condamné à mort. Depuis, amnisties et grâces ont joué à plein. Rendus à la vie par courtoisie, les condamnés à mort pullulent dans la presse... et ailleurs. On voudrait, semble-t-il, nous habituer à les lire, à les voir, à les entendre de nouveau : Europe oblige !

C'est ainsi qu'un à beaucoup paru, ces temps derniers d'un autre revenant, Marc Augier, condamné à mort par contumace pour intelligence avec l'ennemi, et qui voilà libre comme vous et moi. Sinon plus.

Autour d'un roman édité chez Plon, Augier, sous le pseudonyme de Saint-Loup commença par brigner le prix Goncourt. Vous parlez d'une rentrée, s'il avait obtenu cette spectaculaire récompense. Mais les qualités requises pour écrire un livre ne sont pas nécessairement les mêmes que pour un bon Waffen S.S. Pour se consacrer d'avoir été oublié par les jurés littéraires, Augier se présenta, le lendemain devant les jurés militaires.

Ceux-ci, très sensibles aux arguments « européens », débattirent avec bienveillance les avis de AUGIER. « Quand je vois qu'on lui reproche en 1953 d'avoir cru au combat de l'Europe contre la Russie, s'écria M. Blazg, je ne puis m'empêcher de sourire ». Et M. Brunetel : « Quand je considère les événements contemporains, je ne suis pas choqué par les écrits de Marc Augier ».

Les écrits de Marc Augier ? Dans La Gerbe, dont il était rédacteur en chef, il appela en termes lyriques à la répression contre les patriotes, contre les Juifs. Il dressait des listes de « stupéfaits » qui désignait six cents de la milice et de la gendarmerie, « Dunoyer de Segonzac, Penjuin », litra-t-il un jour sur huit colonnes ; et peu après sa victime avait maille à partir avec les autorités.

Les Juifs, pour lui, étaient une « minorité parasitaire ». Et il proclamait : « Hitler, ça c'est un

Un travailleur algérien tuberculeux nous écrit :

« Notre condition est indigne de la France »...

Un travailleur algérien, en traitement au sanatorium de Brévannes (Seine-et-Oise), nous a fait parvenir cette lettre émouvante, où apparaît à nu la condition déplorable faite aux Nord-Africains du fait du racisme — mais aussi le courage tranquille de ces hommes qui, loin de désespérer, et conscients des causes de leurs difficultés, s'efforcent, dignement, de déjouer leur droit à une vie meilleure.

La presse raciste PROLIFÈRE

Nous ne sommes pas au printemps, mais ça pousse... Quel ? Les feuilles antisémites.

Les voleurs courent encore La victime arrêtée !

Sortant l'autre soir de son travail, un de nos amis fut attaqué dans la rue par quatre gangsters qui tentèrent de le dépouiller du peu d'argent qu'il possédait.

Ge typique « européens d'hier, bénéficiaire aujourd'hui de la politique « européenne ». Condamné, symboliquement à deux ans de prison, il a été, au vertu de la loi d'amnistie, aussitôt libéré.

Rebattet, Augier : deux nouvelles illustrations, sombres et éblouantes, du scandale des grâces et de l'amnistie, de la reconnaissance du danger fasciste et raciste. Nouvelles raisons données aux patriotes, aux républicains, aux antifascistes, à tous ceux qui aiment la France, de s'unir et d'agir pour imposer enfin justice.

A. L.

On annonce que Horace de Carbuccia, ex-directeur de Gringoire, qui se trouve en Italie, rentrera bientôt en France où, grâce à la loi d'amnistie, sa condamnation se trouve annulée.

Pierre-André COUSTEAU, ex-directeur politique du journal libéral « Je suis Partout », condamné à mort après la Libération, a été gracié et remis en liberté le 5 janvier.



Benoist-Méchin est libéré ! L'ancien adjoint de Pierre Laval, le spécialiste des « questions germaniques », le justificateur français de « Mein Kampf » vient de sortir de prison.

Un travailleur algérien tuberculeux nous écrit :

« Notre condition est indigne de la France »...

Un travailleur algérien, en traitement au sanatorium de Brévannes (Seine-et-Oise), nous a fait parvenir cette lettre émouvante, où apparaît à nu la condition déplorable faite aux Nord-Africains du fait du racisme — mais aussi le courage tranquille de ces hommes qui, loin de désespérer, et conscients des causes de leurs difficultés, s'efforcent, dignement, de déjouer leur droit à une vie meilleure.

qu'à ces temps derniers, un colis d'une valeur de 300 francs tous les trois mois. Ce colis était donné à tous les maîtres Nord-Africains, car beaucoup d'entre nous ne sont pas à la Sécurité Sociale. Mais voilà que malheureusement nous ne recevons plus ces colis qui, quoique modestes, nous étaient si précieux. A nos réclamations, l'Assistance Publique nous a répondu que, cette lettre n'étant pas cher, car il y a trop de Nord-Africains dans les sanas.

Nous voulons profiter de notre maladie pour apprendre la langue française. Nous demandons des instituteurs qui nous prépareraient à suivre les cours d'un centre de rééducation où nous pourrions apprendre un métier. Mais il n'en est rien.

« PAS DE N. A. »

que des patrons racistes pratiquent impunément des discriminations à l'endroit des travailleurs nord-africains, voilà qui est scandaleux.

Mais il y a pire encore. Non seulement les pouvoirs publics s'abstiennent de sévir contre ces abus ; ils s'en font les actifs complices.

C'est ce que démontre le bulletin édité par les services de l'Inspection du Travail et de la Main-d'œuvre, 2 bis, rue de Jussieu, Paris (2^e).

Dans le numéro 206 de ce bulletin gouvernemental on peut lire une offre d'emploi ainsi conçue : « 1 O.S. sur machines, 25 à 30 ans (pas de N.A.) ; Strualaino, 21, rue du Tunnel, à Paris-18^e ».

Pas de N.A. ? Autrement dit : pas de Nord-Africain.

Le numéro 221, lui, présente les exigences des établissements Donor, 5, avenue de la République, Paris-11^e qui réclament un manœuvre répondant aux qualités suivantes : « robuste », « non fumeur », « ne logeant pas en hôtel », et, de plus, « pas Nord-Africain ».

Sûrs d'être les interprètes de l'immense majorité des Français, nous protestons vivement contre ces procédés indignes, contraires à la loi et à la Constitution, et demandons qu'ils cessent, en premier lieu dans les services officiels.

ENCORE UN...

Encore l'article 12 se prévoit-il que la mise à la disposition de l'Etat français de contingents européens de nationalité française. L'article 16 va plus loin. Ce texte organise « la défense INTERIEURE contre les attaques ayant des buts militaires PROVOQUEES ou effectuees par un ennemi EXTERIEUR » et cette rédaction savamment balancée annonce assez clairement les mesures qui pourraient être prises contre les « ennemis coloniaux » et tous ceux qui par antiphrase, les propagandistes de la disparition de la France « qualifiés d'agents de l'étranger ». Pour lutter contre eux, le commissariat de la Communauté fournit aux Etats membres — et de son propre chef — des « formations honorables de statut spécial » (c'est-à-dire composées de contingents de diverses nationalités).

Pas de secrets pour les services « européens »

Et comme de cette sorte, venant au secours de la Communauté dans les affaires intérieures des Etats ne suffisait pas à rassurer les tenants de l'ordre nouveau, ceux-ci se sont préoccupés d'organiser et d'entretenir en permanence un service de renseignements à la solde de la Communauté qu'ils ont doté de pouvoirs assez inquiétants.

L'article 114 du Traité oblige en effet les Etats membres à mettre à la disposition du Commissariat « toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission » et l'article 115 précise que les agents du Commissariat « DISPOSENT A L'EGARD DES PARTICULIERS, DES ENTREPRISES PRIVÉES OU PUBLIQUES sur les territoires des Etats membres et dans toute la mesure nécessaire à l'accomplissement de leur mission, DES DROITS ET POUVOIRS DEVOLUS PAR LES LEGISLATIONS DE CES ETATS AUX AGENTS DES ADMINISTRATIONS DONT LA COMPETENCE EST COMPARABLE ».

Ainsi un agent des services de renseignements de la Communauté Européenne de Défense,

Benoit-Méchin est libéré ! L'ancien adjoint de Pierre Laval, le spécialiste des « questions germaniques », le justificateur français de « Mein Kampf » vient de sortir de prison.

Il avait été condamné à mort le 6 juin 1947. Puis, par la grâce de M. Vincent Auriol, sa peine avait été ramenée à 20 ans de travaux forcés, qui venaient à leur tour de se transformer en relaxe. Le voici dehors avec l'année nouvelle. Prêt à recommencer et à servir, lui le spécialiste, les tenants des accords de Bonn et de Paris.

Ci-dessus : Benoit-Méchin, photographié en pleine collaboration avec une brochette de criminels nazis.

La C. E. D. et l'« ordre intérieur »

A U moment où les « sommations de ratifier » se font de plus en plus pressantes, il importe que l'opinion soit complètement éclairée sur les aspects divers du traité qui consacre la disparition de la France, en tant que nation indépendante.

On ne répètera jamais assez que le pacte camouflé sous la dénomination ambiguë de « Communauté Européenne de Défense » n'a pas seulement pour objet de réarmer l'Allemagne ni même de confier à une collectivité sous contrôle germanique la totalité de l'armée française métropolitaine (avec un droit de regard assez étendu sur les effectifs des troupes coloniales) ; il confère à cette collectivité des privilèges plus redoutables encore qui lui permettent de se substituer purement et simplement aux gouvernements des Etats membres — il serait plus exact de dire des Etats protégés.

Ainsi que demain un gouvernement français juge l'ordre public menacé par une manifestation ou par une grève ou par toute autre expression de l'opinion, il lui suffira d'informer le Conseil de la Communauté qui fournira les effectifs nécessaires pour mettre les « troubles » à la raison ; par contre l'expression « le Conseil informé » donne à penser que cette autorité aurait le droit ou du moins les moyens de refuser les contingents nécessaires si un gouvernement français, insuffisamment docile, se trouvait subitement aux prises avec une émeute plus ou moins provoquée. En un mot, c'est le Conseil de la Communauté qui donne au gouvernement les effectifs nécessaires pour assurer l'ordre et l'on comprend aisément que disposant d'un tel moyen, il pourra à sa guise ou soutenir dans sa politique de répression, le régime qui aura ses faveurs, ou laisser succomber devant l'émeute, le gouvernement qui aura démerité.

Encore l'article 12 se prévoit-il que la mise à la disposition de l'Etat français de contingents européens de nationalité française. L'article 16 va plus loin. Ce texte organise « la défense INTERIEURE contre les attaques ayant des buts militaires PROVOQUEES ou effectuees par un ennemi EXTERIEUR » et cette rédaction savamment balancée annonce assez clairement les mesures qui pourraient être prises contre les « ennemis coloniaux » et tous ceux qui par antiphrase, les propagandistes de la disparition de la France « qualifiés d'agents de l'étranger ». Pour lutter contre eux, le commissariat de la Communauté fournit aux Etats membres — et de son propre chef — des « formations honorables de statut spécial » (c'est-à-dire composées de contingents de diverses nationalités).

Pas de secrets pour les services « européens »

Et comme de cette sorte, venant au secours de la Communauté dans les affaires intérieures des Etats ne suffisait pas à rassurer les tenants de l'ordre nouveau, ceux-ci se sont préoccupés d'organiser et d'entretenir en permanence un service de renseignements à la solde de la Communauté qu'ils ont doté de pouvoirs assez inquiétants.

L'article 114 du Traité oblige en effet les Etats membres à mettre à la disposition du Commissariat « toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission » et l'article 115 précise que les agents du Commissariat « DISPOSENT A L'EGARD DES PARTICULIERS, DES ENTREPRISES PRIVÉES OU PUBLIQUES sur les territoires des Etats membres et dans toute la mesure nécessaire à l'accomplissement de leur mission, DES DROITS ET POUVOIRS DEVOLUS PAR LES LEGISLATIONS DE CES ETATS AUX AGENTS DES ADMINISTRATIONS DONT LA COMPETENCE EST COMPARABLE ».

Ainsi un agent des services de renseignements de la Communauté Européenne de Défense,

Benoit-Méchin est libéré ! L'ancien adjoint de Pierre Laval, le spécialiste des « questions germaniques », le justificateur français de « Mein Kampf » vient de sortir de prison.

Il avait été condamné à mort le 6 juin 1947. Puis, par la grâce de M. Vincent Auriol, sa peine avait été ramenée à 20 ans de travaux forcés, qui venaient à leur tour de se transformer en relaxe. Le voici dehors avec l'année nouvelle. Prêt à recommencer et à servir, lui le spécialiste, les tenants des accords de Bonn et de Paris.

Ci-dessus : Benoit-Méchin, photographié en pleine collaboration avec une brochette de criminels nazis.

PAR M^e Claude-Frédéric LEVY

Encore l'article 12 se prévoit-il que la mise à la disposition de l'Etat français de contingents européens de nationalité française. L'article 16 va plus loin. Ce texte organise « la défense INTERIEURE contre les attaques ayant des buts militaires PROVOQUEES ou effectuees par un ennemi EXTERIEUR » et cette rédaction savamment balancée annonce assez clairement les mesures qui pourraient être prises contre les « ennemis coloniaux » et tous ceux qui par antiphrase, les propagandistes de la disparition de la France « qualifiés d'agents de l'étranger ». Pour lutter contre eux, le commissariat de la Communauté fournit aux Etats membres — et de son propre chef — des « formations honorables de statut spécial » (c'est-à-dire composées de contingents de diverses nationalités).

Pas de secrets pour les services « européens »

Et comme de cette sorte, venant au secours de la Communauté dans les affaires intérieures des Etats ne suffisait pas à rassurer les tenants de l'ordre nouveau, ceux-ci se sont préoccupés d'organiser et d'entretenir en permanence un service de renseignements à la solde de la Communauté qu'ils ont doté de pouvoirs assez inquiétants.

L'article 114 du Traité oblige en effet les Etats membres à mettre à la disposition du Commissariat « toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission » et l'article 115 précise que les agents du Commissariat « DISPOSENT A L'EGARD DES PARTICULIERS, DES ENTREPRISES PRIVÉES OU PUBLIQUES sur les territoires des Etats membres et dans toute la mesure nécessaire à l'accomplissement de leur mission, DES DROITS ET POUVOIRS DEVOLUS PAR LES LEGISLATIONS DE CES ETATS AUX AGENTS DES ADMINISTRATIONS DONT LA COMPETENCE EST COMPARABLE ».

Ainsi un agent des services de renseignements de la Communauté Européenne de Défense,

Benoit-Méchin est libéré ! L'ancien adjoint de Pierre Laval, le spécialiste des « questions germaniques », le justificateur français de « Mein Kampf » vient de sortir de prison.

Il avait été condamné à mort le 6 juin 1947. Puis, par la grâce de M. Vincent Auriol, sa peine avait été ramenée à 20 ans de travaux forcés, qui venaient à leur tour de se transformer en relaxe. Le voici dehors avec l'année nouvelle. Prêt à recommencer et à servir, lui le spécialiste, les tenants des accords de Bonn et de Paris.

Ci-dessus : Benoit-Méchin, photographié en pleine collaboration avec une brochette de criminels nazis.

Des vandales arrachent la plaque commémorant le sacrifice d'un Résistant

Excités par Rivarol et autres Aspects de l'Anti-France, regroupés sous la direction des collabos amnésités, les fascistes, toujours plus insolents, viennent de manifester une fois de plus, leur haine de la patrie et leur antisémitisme.

Au début de décembre, ils ont arraché la plaque de marbre apposée au 21, rue Tourville, dans le 20^e arrondissement, destinée à commémorer le souvenir de Henri Beckerman, héros de la Résistance.

Le jeune Juif Henri Beckerman fut l'un des premiers résistants arrêtés à Paris. Emprisonné à la fin de 1940, il était fusillé comme otage au début de 1941.

Ce sont, aujourd'hui, les collaborateurs de ses assassins qui, bafouant d'une érudition scandaleuse, s'en prennent à sa mémoire.

Cet acte de vandalisme soulèvera la protestation de tous les patriotes et affermira encore leur volonté de lutter dans l'union contre le nazisme renouveau, contre le réarmement des bourreaux hitlériens.

André Demaison qui, en 1942, accusait « les Juifs » d'être responsables de la guerre et de la ruine de la France a fait sa rentrée ; il publie des articles dans plusieurs journaux parisiens.

André Demaison qui, en 1942, accusait « les Juifs » d'être responsables de la guerre et de la ruine de la France a fait sa rentrée ; il publie des articles dans plusieurs journaux parisiens.

Un conte (de Noël) à dormir debout

Il est vrai que les journaux et revues ont fait un effort tout particulier pour Noël.

Pour vous Mesdames, menuet du genre eau de rose, nous offre, lui, un bien mauvais cadeau, à savoir la nouvelle d'Henri Lichtenberger intitulée : « Le Noël de Troit ».

Aussi éloigné que possible de la réalité quotidienne qui fait la vie de la majorité des petits enfants de France (muse anglaise, etc.) elle traite le Noël d'un petit garçon, antisémite quoique bien jeune, qui n'aime pas ce qui se fait, veut, veut épouser parce que « M. Aaron est Juif. Et Troit sait que ce sont les Juifs qui ont fait mourir le petit Jésus quand il a été grand ».

A la vue d'un polichinelle offert par le prétendant en question, l'enfant s'écrie : « Il a un vilain nez comme M. Aaron, je ne l'aime pas ».

Où encore, Troit sent à la sortie de la messe « redoubler sa haine contre les Juifs, et contre M. Aaron ».

Il donnera à un âne le bouquet offert à sa mère par l'intrus car : « Il comprend que son devoir est de plaier au petit Jésus en passant un de ses beaux yeux ».

En conclusion, sa mère « remerciera » M. Aaron, se rendant ainsi aux raisons de son fils dont l'antisémitisme éditant n'attend pas le nombre des années.

Ne nous dites pas que cette histoire est naturelle et que bien des femmes sacrifient leur bonheur pour faire plaisir à leurs enfants.

Il est clair que tel n'est pas le thème essentiel développé par M. Lichtenberger. Si ses intentions étaient bonnes, il n'aurait pas fait de l'antisémitisme le sujet

de son invraisemblable histoire, qu'inspire le plus pur fantasme moyenâgeux.

Notre peuple sait à quel s'en tenir sur ce genre de « littérature ». Il a payé assez cher pour cela.

EXEMPLES A SUIVRE

« Rivarol » saisi à Bruxelles...

Le parquet de Bruxelles vient de faire saisir l'édition belge de Rivarol en raison de la participation à la rédaction de cette feuille, d'un certain Robert Poulet.

Robert Poulet, actif collaborateur, a été, après la Libération, condamné à mort.

Mais il vit aujourd'hui à Paris, où il a repris ses activités nazies. Et les autorités françaises n'ont pas encore cru nécessaire de sévir contre lui et contre Rivarol.

... et condamné à Paris

Le directeur de Rivarol, René Malliavin, et la société Sodino, civilement responsable, ont été récemment condamnés à 50.000 francs d'amende et 100.000 francs de dommages-intérêts.

Cette juste condamnation résulte des poursuites engagées par M. Martial-André Gaucher, ancien dirigeant d'un maquis en Dordogne, après la publication par Rivarol d'articles diffamant la Résistance.

Quant aux diffamations de caractère raciste et antisémite, qui pullulent dans Rivarol et ses paravents, elles ne sont toujours pas sanctionnées ; c'est des pouvoirs publics, selon la loi actuelle, que dépendent les poursuites.

Quand les antisémites se font passer pour... des Juifs

UN tsar de Russie, pour justifier les pogroms qu'il faisait organiser inventa :

« Les Protocoles des Sages de Sion », faux vulgaires, soi-disant écrit par des Juifs, et préconisant en substance la domination du monde par les fils d'Israël.

Cette bande, quoique dégoûtée, après avoir provoqué bien des massacres, fut reprise par Hitler, Streicher et consorts.

Mais « ça » ne « prit » pas auprès des peuples opprimés par les nazis...

Il faut croire que les racistes manquent d'imagination. Car, voici que nous vient d'une sous-préfecture du département de la Sarthe, un faux impudent du même acabit, tract anonyme annonçant un ouvrage d'un certain Ben Goller, pompeusement intitulé : « Sur la situation actuelle de la communauté juive française, ce qu'elle fut, ce qu'elle est et ce qu'elle doit devenir ».

Le texte serait extrait de « l'avant-propos » de cet ouvrage.

Les faussaires antisémites prétendent à l'auteur, présumé Juif, des propos faisant état de la prétendue « rancœur » des Juifs et de leurs « sentiments de vengeance » vis-à-vis du peuple de France.

Celui-ci, pour les besoins de

la mauvaise cause, est odieusement diffamé ; le tract accuse d'avoir, dans son ensemble, collaboré à la déportation des Juifs. Les racistes voient la France à leur image.

Reprenant le thème de la domination juive prétendument avancée par les Juifs eux-mêmes, le faux Ben Goller conseille à ses « corrigéistes » en vue de leur « revanche » de « franciser leurs noms », qui appaîtront attirés à leurs porteurs « tant de méfiance et d'avaries ».

Il se réjouit de la présence de « sauveurs juifs » au gouvernement et à l'Assemblée Nationale, comme si le gouvernement,

au contraire, ne protégeait pas par son indulgence envers les collabos, les menées antisémites auxquelles se livrent précisément les auteurs du tract. Ceux-ci, il est vrai se réfèrent à M. René Mayer, feignant d'oublier que ce « sauveur Juif » n'a rien trouvé de mieux à faire que de libérer Xavier Vallat et lui permettre la reprise rapide de ses activités.

Ces élocutions ridicules et criminelles se terminent par cette affirmation péremptoire : « Il faut que la France devienne une annexe de l'Etat d'Israël ».

Diverses personnes juives et non-juives, qui ont reçu cette

nouvelle mouture des « Protocoles » nous ont, en nous communiquant le tract, dit leur indignation.

Les officines antisémites se trompent si elles croient, par de tels procédés, réussir à tromper les Français.

Un envoi dûment signé

Un commerçant de Montreuil, ayant fermé sa boutique à l'occasion du jour de l'An israélite, eut la surprise de recevoir, quelques jours après, une lettre (anonyme comme il se doit) renfermant un curieux dessin. Sur papier d'écolier, un croquis et, sur le croquis plusieurs inscriptions dont : « Sales Juifs », « A mort... ». Et les antisémites qui se sont reconnus avaient ajouté, pour qu'on n'oublie pas, une croix gammée.

Ces procédés hitlériens, car c'est bien de cela qu'il s'agit, ne peuvent qu'être vivement réprimés par tous les honnêtes gens.

L'antisémitisme voudrait renouer de ses centres. « Rivarol », « Aspects de l'Anti-France » et Cie qui appellent chaque semaine à des actes de ce genre doivent, pour le plus grand bien de tous, se voir interdite de paraître !

Maurras était bien un dénonciateur établit la Cour d'Appel

La Cour d'Appel de Paris a complètement réformé le jugement rendu le 5 juin dernier par un tribunal condamnant MM. Roger Stéphane et Claude Bourdet pour diffamation parce que le premier avait écrit en 1947, que Maurras était responsable de la mort de M. Worms, son père.

On se souvient en effet, que le sénateur vieillard après avoir appelé à la haine contre les Juifs, donnait à la milice toutes indica-

tions pour retrouver M. Worms, lequel était assassiné quelques jours plus tard à Saint-Jean-Cap-Ferrat. La famille Maurras assigna les deux journalistes en diffamation. Un tribunal les condamna à un franc de dommages et intérêts. La Cour d'Appel vient de débouter les héritiers du vieux fasciste. Maurras est donc bien un dénonciateur, un pourvoyeur de Jones crématrices et de poléaux d'exécution.

On se souvient en effet, que le sénateur vieillard après avoir appelé à la haine contre les Juifs, donnait à la milice toutes indica-

